

Rapport annuel 2022 | 2023

»» VERS LA PLEINE
RECONNAISSANCE
DE LA PROFESSION



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	3
MISSION	4
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	6
Conseil d'administration	8
Orientations stratégiques	12
Comité exécutif	17
Comité gouvernance et éthique	19
Comité audit	20
Comité des ressources humaines	21
Rapport de la direction générale	22
Comité de la formation	28
Activités relatives à la reconnaissance des équivalences	29
Comité d'inspection professionnelle	33
FORMATION CONTINUE	39
BUREAU DU SYNDIC	48
COMITÉ DE RÉVISION	55
CONSEIL DE DISCIPLINE	57
AUTRES ACTIVITÉS D'ENCADREMENT	61
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	64
ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023	69
CRÉDITS	84

PRÉSENTATION

Montréal, le 18 octobre 2023

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

Recevez, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Sonia LeBel

Madame Sonia LeBel

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor et Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

La présidente,

Carole Grant, inf. aux., ASC

Madame Dominique Derome

Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

En votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.

La présidente,

Carole Grant, inf. aux., ASC

MISSION

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec assure la protection du public par la surveillance de l'exercice et le développement de la profession d'infirmière auxiliaire afin de contribuer à la qualité des soins et à la santé de la population.

»» DÉFINITION DE LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

L'infirmière auxiliaire prodigue des soins de qualité, humains et respectueux. Elle est une professionnelle de la santé intègre et dévouée, qui, par ses activités professionnelles énoncées au *Code des professions* (art. 37 p):

- Contribue à l'évaluation de l'état de santé de la personne et à la réalisation du plan de soins;
- Prodigue des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie;
- Fournit des soins palliatifs.

Les neuf activités réservées à l'infirmière auxiliaire en vertu de l'article 37.1 (5o) du *Code des professions* sont:

- a. Appliquer des mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique;
- b. Effectuer des prélèvements, selon une ordonnance;
- c. Prodigue des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon le plan de traitement infirmier;
- d. Observer l'état de conscience d'une personne et surveiller les signes neurologiques;
- e. Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance;
- f. Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance;
- g. Contribuer à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2);
- h. Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire, de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain;
- i. Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique à des fins de prélèvement, lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe o de l'article 94.

L'infirmière auxiliaire joue un rôle essentiel dans l'équipe de soins en partageant ses connaissances, ses compétences et sa volonté de se dépasser pour offrir le meilleur à la personne soignée. Elle maintient et perfectionne ses habiletés professionnelles en se conformant aux obligations de formation continue. Également, elle se doit de respecter les devoirs et obligations prévus au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* et de se conformer au *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*.

NOTRE MISSION

Chapitre 01

GOUVERNANCE

Rapport de la Présidente	06
Conseil d'administration	08
Orientations stratégiques	12
Politiques et pratiques de gouvernance	14
Formation des administrateurs relative à leurs fonctions	15
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et sanctions	16
Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités	16
Comité exécutif	17
Comité gouvernance et éthique	19
Comité audit	20
Comité des ressources humaines	21
Rapport de la direction générale	22
Équipe	25
Assemblée générale annuelle	26



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le présent rapport dresse un bilan des actions entreprises par l'Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) en vertu de sa mission d'assurer la protection du public par la surveillance de l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire afin de contribuer à la qualité des soins et à la santé de la population.

Au cours de l'exercice 2022-2023, nous avons multiplié nos actions pour viser la pleine reconnaissance de la profession afin de permettre aux infirmières auxiliaires d'être reconnues pour leurs compétences et pour le rôle névralgique qu'elles occupent au sein des équipes de soins. En effet, nous avons saisi plusieurs occasions pour faire valoir cette position auprès de nos partenaires.

Le plein champ d'exercice, une solution pour optimiser l'efficacité du réseau de la santé

La reconnaissance du plein champ d'exercice de l'infirmière et infirmier auxiliaire demeure une priorité et a guidé en grande partie nos interventions auprès des parties prenantes cette année. L'apport des infirmières auxiliaires est indispensable aux différentes solutions mises de l'avant par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour optimiser la qualité des soins. Il est donc essentiel de mettre en place les mesures nécessaires afin qu'elles puissent exercer pleinement leur profession en uniformisant leur rôle, et ce, dans tous les milieux.

Bien que le phénomène s'observe depuis plusieurs années, la crise sanitaire a mis en relief l'organisation déficiente de nos soins de santé. Le partage d'activités entre les professionnels de la santé présente des lacunes importantes et la contribution des infirmières auxiliaires n'est pas optimale dans les établissements.

La pleine reconnaissance du champ d'exercice constitue une première étape pour améliorer l'efficacité du réseau de la santé. L'implication des infirmières auxiliaires dans les équipes de soins de plusieurs secteurs est malheureusement à géométrie variable : certains milieux utilisent pleinement le champ d'exercice, tandis que d'autres les limitent dans l'exercice de certaines activités. Il est nécessaire de consolider et d'augmenter leur présence pour répondre aux besoins de la population.

Élargissement de la profession

L'Ordre a participé aux travaux du MSSS concernant le projet d'élargissement des pratiques professionnelles. Ces travaux couvrent notamment différentes consultations auprès des ordres professionnels, l'élaboration d'une cartographie globale ainsi qu'une analyse de l'efficacité des mesures proposées.

L'Ordre a poursuivi le travail amorcé pour cibler les sources potentielles d'élargissement du champ d'exercice des infirmières auxiliaires. Le tout s'inscrit dans la volonté de miser sur la pleine contribu-

tion de ces professionnelles afin de renforcer le développement de la pratique.

À titre d'exemple, un projet de règlement concernant la thérapie intraveineuse (TIV) et la trachéostomie reliée à un ventilateur est en attente d'approbation. Celui-ci prévoit éliminer les restrictions quant aux lieux d'exercice de ces activités afin de permettre à l'infirmière auxiliaire d'exercer ces activités auprès

« **La pleine reconnaissance du champ d'exercice constitue une première étape pour améliorer l'efficacité du réseau de la santé.** »

de tout type de clientèle et dans tout type de milieux de soins.

Nous avons également travaillé en collaboration avec le Collège des médecins du Québec à revoir le *Règlement autorisant les infirmières auxiliaires à exercer des activités en orthopédie* afin que le programme réponde aux besoins actuels des milieux. Nous évaluons également la possibilité de réviser le nombre d'heures allouées afin d'élargir cette offre de formation à d'autres milieux de soins.

Ratios sécuritaires en soins de santé

En avril 2022, j'ai participé à une conférence de presse organisée par la Fédération professionnelle du Québec (FIQ) pour le lancement *Plaidoyer pour une loi sur des ratios sécuritaires en soins de santé au Québec*.

L'Ordre appuie depuis plusieurs années les ratios sécuritaires afin d'assurer des soins de qualité à la population du Québec. Les ratios permettront à chaque professionnel d'exercer pleinement son champ d'exercice. De cette manière, les compétences et les connaissances des infirmières auxiliaires seront mises à profit pour soigner avec diligence et soutenir l'ensemble de l'équipe soignante.

Intégration des infirmières auxiliaires dans différents milieux de soins : projets porteurs d'avenir!

Dans le cadre du congrès qui s'est tenu en octobre 2022, nous avons mis en lumière plusieurs projets portant notamment sur l'intégration des infirmières auxiliaires aux soins intensifs, en hémodialyse à domicile, en «veilleuse de nuit», pour ne nommer que ceux-ci. L'Ordre désire continuer cette belle collaboration avec les établissements pour favoriser et valoriser l'intégration de nos membres au sein de tous les secteurs où elles peuvent exercer pleinement leur profession. Ces avancées nous permettent non seulement d'exercer l'ensemble de nos compétences à plus grande échelle, mais surtout de dispenser à la population des soins plus efficaces. Ces avancées s'inscrivent également dans la vision de l'Ordre de favoriser le plein champ d'exercice dans un esprit de valoriser la contribution des infirmières auxiliaires et de renforcer le développement de la pratique professionnelle.

Assurer une relève de qualité

L'Ordre a poursuivi sa collaboration avec le ministère de l'Éducation dans le cadre de la mise en place accélérée du programme SASI ainsi que les travaux en lien avec la refonte du programme de formation régulier.

De plus, au cours de la dernière année, j'ai visité plusieurs centres de formation professionnelle (CFP) afin de présenter aux élèves la profession et le rôle de l'Ordre. J'ai aussi eu l'honneur de remettre des médailles de mérite à plusieurs élèves qui se sont démarqués dans le cadre de leur parcours d'études.

Avec les besoins grandissants dans le réseau, il ne fait aucun doute que la place aux nouvelles infirmières auxiliaires sera prioritaire au cours des prochaines années. ♦

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à souligner le travail remarquable des membres du Conseil d'administration de l'Ordre, des membres des comités, de la direction générale ainsi que de l'équipe du siège social. C'est grâce à leur soutien et à leur collaboration que l'Ordre a pu réaliser avec succès tous les projets de l'exercice 2022-2023. Je tiens également à souligner toute notre gratitude à l'égard des membres, qui dispensent au quotidien des soins de santé aux personnes vulnérables. Votre contribution est indispensable pour améliorer l'efficacité du système de santé.



Carole Grant, inf. aux., ASC. Présidente



CONSEIL D'ADMINISTRATION

»» Mandat

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance générale, de l'encadrement et de la supervision de la conduite des affaires de l'Ordre. Il est responsable de l'application des décisions de l'Ordre et de celles des membres réunis en assemblée et en assure le suivi.

Le Conseil d'administration veille également à l'application des dispositions du *Code des professions*, et des règlements adoptés conformément à ce dernier. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. À moins de dispositions contraires du *Code des professions*, il les exerce par résolution.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



› Nombre de réunions

Le Conseil d'administration a tenu sept séances régulières au cours de l'exercice 2022-2023.

› Principales résolutions

Le Conseil d'administration a adopté les principales résolutions suivantes :

Politiques et pratiques de gouvernance

- Confirmation de Maryse Samson au poste de directrice générale et secrétaire de l'Ordre à compter du 14 décembre 2022
- Adoption des orientations stratégiques et du plan d'action 2023-2026
- Adoption du budget 2023-2024
- Recommandation et adoption, après l'assemblée générale annuelle, d'augmenter la cotisation de 25\$ pour 2023-2024

- Adoption de notes de passage pour l'examen professionnel de l'Ordre
- Adoption du mode de scrutin des élections 2023

Affaires relatives à la pratique professionnelle

- Adoption du questionnaire QID dans le cadre de l'inspection professionnelle
- Adoption du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire au Québec 2023-2024.



NOM, PRÉNOM	TITRE	RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTRÉE EN FONCTION À LA DERNIÈRE ÉLECTION	DURÉE DU MANDAT	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	CA	CE	C. audit	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL DE PRÉ-SENCESES	RÉMUNÉRATION / JETON*
Grant, Carole	Présidente		Réélue au suffrage universel des membres le 7 juin 2021 et entrée en fonction le 7 juin 2021	4 ans	2 ^e mandat en cours	7/7	12/12	2/2	3/3	2/2	1/1	27/27	166 528 \$
Beaudry, Julie	Administratrice	Montérégie	28 septembre 2022	3 ans	1 ^{er} mandat Remplacement d'un mandat en cours	3/4	-	-	-	-	3/3	6/7	1 680 \$
Blanchet, Pier-Luc	Administrateur	Chaudière-Appalaches	28 octobre 2021	4 ans	1 ^{er} mandat en cours	4/7	-	2/2	-	-	1/1	7/10	3 840 \$
Drolet, Amélie	Administratrice	Estrie	1 ^{er} mai 2019	4 ans	2 ^e mandat en cours	5/7	9/12	-	-	-	1/1	15/20	4 400 \$
Gauthier, Julie	Administratrice	Lanaudière-Laurentides	7 juin 2021	4 ans	2 ^e mandat en cours	7/7	-	-	3/3	2/2	2/2	14/14	3 520 \$
Goulet, Josée	Administratrice	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	7 juin 2021	4 ans	3 ^e mandat en cours	6/7	10/12	-	-	-	1/1	17/20	5 800 \$
Pelletier, Josée-Anne	Administratrice	Capitale-Nationale	1 ^{er} mai 2019	4 ans	1 ^{er} mandat en cours	5/7	-	-	-	1/2	1/1	7/10	3 696 \$
Potvin, Michaël	Administrateur	Outaouais	7 juin 2021	4 ans	1 ^{er} mandat en cours	5/7	-	-	3/3	-	1/1	9/11	4 000 \$
Pronovost, Dolorès	Administratrice	Mauricie-Centre du Québec	1 ^{er} mai 2019	4 ans	1 ^{er} mandat en cours	6/7	-	-	3/3	-	1/1	10/11	4 000 \$
Rompré, Karyn	Administratrice	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	24 mars 2022	1 an	1 ^{er} mandat Remplacement mandat en cours	7/7	-	-	-	-	4/4	11/11	5 680 \$
St-Laurent, Luc	Administrateur	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 ^{er} mai 2019	4 ans	3 ^e mandat en cours	7/7	11/12	-	-	-	1/1	19/20	6 560 \$
Therrien, Karina	Administratrice	Montréal-Laval	15 juin 2022	3 ans	1 ^{er} mandat Remplacement mandat en cours	5/5	-	-	-	-	2/2	7/7	2 052 \$

NOM, PRÉNOM	TITRE	RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTRÉE EN FONCTION À LA DERNIÈRE NOMINATION	DURÉE DU MANDAT	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	CA	CE	C. audit	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL DE PRÉ-SENCESES	RÉMUNÉRATION / JETON*
ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC													
Bourguignon-Laurent, Lucie	Administratrice		1 ^{er} juin 2019	4 ans	2 ^e mandat en cours	7/7	10/12	-	-	-	1/1	18/20	1 175 \$
Bonneau, Marcel	Administrateur		24 février 2020	3 ans	Remplacement d'un mandat en cours	7/7	-	2/2	-	-	1/1	10/10	1 160 \$
Déry, Bruno	Administrateur		1 ^{er} juin 2019	4 ans	1 ^{er} mandat en cours	7/7	-	2/2	-	-	0/1	9/10	1 080 \$
Settecasì, Emanuel	Administrateur		1 ^{er} juin 2019	4 ans	1 ^{er} mandat en cours	6/7	-	-	-	2/2	1/1	9/10	840 \$

NOM, PRÉNOM	RÉGION ADMINISTRATIVE	ENTRÉE EN FONCTION À LA DERNIÈRE ÉLECTION	DURÉE DU MANDAT	DATE DE DÉMISSION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	CA	CE	C. audit	CRH	CGE	AUTRES	TOTAL DE PRÉ-SENCES	RÉMUNÉRATION / JETON*
ADMINISTRATEURS DÉMISSIONNAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION													
Bellavance, Diane	Montérégie	7 juin 2021	4 ans	5 juin 2022	Aucun	1/1	-	-	-	-	-	-	80 \$
D'Astous, Nathalie	Montréal-Laval	7 juin 2021	4 ans	20 avril 2022	1 mandat terminé et un en cours	0/1	-	-	-	-	-	-	-

* Notez que la rémunération totale comprend également les journées de libération pour les déplacements.

CA = Conseil d'administration / CE = Comité exécutif / C.audit = Comité audit / CRH = Comité des ressources humaines / CGE = Comité gouvernance et éthique

La rémunération globale de la présidente comprend les éléments de base tels que les salaires et traitements. Les autres allocations et avantages imposables sont également compris, notamment les allocations de primes de déplacement, le remboursement pour les frais de stationnement, les cotisations versées par l'Ordre à un régime d'assurance collective, les remboursements pour la cotisation à un ordre professionnel, la cotisation versée par l'Ordre à un REER à titre de compensation pour l'absence de régime de retraite ainsi que la prime d'assurance responsabilité payée par l'Ordre et la contribution à l'Office des professions du Québec.

La rémunération globale des autres administrateurs est les jetons de présence.

› Postes vacants

Au cours de l'exercice, deux démissions ont eu lieu au sein du Conseil d'administration, soit pour les régions de Montréal-Laval et de la Montérégie. Les postes vacants ont été pourvus à la suite d'un appel de candidatures, conformément à l'article 79 du *Code des professions*.

› Régime de rémunération des administrateurs

	VALEUR
Jeton de présence pour une demi-journée	81.25 \$
Jeton de présence pour une journée	325 \$

Le Conseil d'administration et le comité exécutif ont effectué le suivi du plan d'action 2022-2023 des orientations stratégiques 2023-2026. Les principales réalisations se retrouvent dans le rapport de la présidente ainsi que le rapport de la direction générale de l'Ordre, aux pages 6 et 22.

Le Conseil d'administration a également approuvé le plan d'action 2023-2024 ainsi que la mise à jour des orientations stratégiques 2023-2026.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2023-2026

VERS LA PLEINE RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION !

VISION

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec demeurera une instance incontournable et influente auprès du gouvernement et des autres organismes d'influence afin de valoriser la profession et de permettre ainsi à l'infirmière auxiliaire d'être reconnue pour son expertise en tant que professionnelle en soins ayant un rôle névralgique dans le secteur de la santé.

AMBITION

L'Ordre aspire à ce que les infirmières auxiliaires exercent leur plein champ d'exercice avec une plus grande autonomie et de nouvelles activités professionnelles.

VALEURS DE L'ORDRE

- Excellence
- Respect
- Esprit d'équipe
- Engagement
- Loyauté
- Intégrité

OBJECTIFS

1

Attirer

Atteindre et maintenir un nombre optimal de membres actifs de manière à appuyer notre force distinctive, à contribuer pleinement aux besoins du réseau et à assurer la sécurité financière de l'Ordre.

2

Reconnaître

Avoir une connaissance fine de la profession, de nos membres et « du terrain » de manière à mieux les servir, les retenir au sein de la profession et à défendre leur expertise et leur rôle névralgique dans les différents milieux de soins, auprès des différentes parties prenantes.

3

Soutenir

Soutenir davantage les membres et les candidats au seuil d'entrée de la profession ainsi que dans le maintien et le développement des compétences afin de maintenir et accroître la notoriété du titre.

4

Assurer

Veiller à l'application et au respect des articles de Code de déontologie et assurer une surveillance accrue de la qualité des soins prodigués par les infirmières auxiliaires en tenant compte de l'environnement complexe et évolutif.

5

S'adapter

Changer la culture organisationnelle de manière à assurer un climat de travail bienveillant, de développement des compétences et de saines pratiques de gestion.

6

Protéger

Protéger la réputation de l'Ordre et de ses membres, par le maintien de saines pratiques de gouvernance et des processus efficaces et conformes aux obligations légales et réglementaires.

POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Politiques en vigueur au cours de l'exercice	Adoption	Révision en 2022-2023	Élaboration ou révision projetée
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration et des comités de l'Ordre	19 mars 2019		
Politique de régie interne	31 mai 2018		X
Politique de gouvernance des comités du Conseil d'administration	10 octobre 2019		
Politique de régie interne des comités statutaires du Conseil d'administration et de la direction générale	28 octobre 2021		
Politique de gouvernance portant sur l'évaluation de la performance du Conseil d'administration et de ses comités	13 décembre 2018		
Politique régissant la participation aux activités de l'Ordre	26 janvier 2018		X
Politique sur les activités de la présidence et des administrateurs pendant la période électorale, incluant sur les réseaux sociaux	29 octobre 2020		
Politique d'embauche et dotation en personnel	24 avril 2019		
Politique d'appréciation de la performance du personnel	24 avril 2019		X
Politique de ressources humaines portant sur la rémunération et les autres conditions de travail des employés de l'Ordre	24 avril 2019		X
Politique en matière de relations de travail	24 avril 2019		X
Politique de reconnaissance du Conseil d'administration	24 avril 2019		X
Politique de reconnaissance du personnel	24 avril 2019		X
Politique de formation et de développement des compétences	24 avril 2019		
Politique de jetons de présence	22 mars 2018		
Politique de frais de déplacement et de séjour	22 mars 2018		
Politique budgétaire et prévisions financières	24 avril 2019		X
Politique de placement	24 avril 2019		X
Politique pour l'attribution des contrats	24 avril 2019		X
Politique de gestion intégrée des risques	1 ^{er} avril 2021		
Politique de capitalisation	24 avril 2019		X
Politique de divulgations financières	24 avril 2019		X
Politique relative à la divulgation de situations préoccupantes au sujet de questions comptables ou d'audit par les employés concernant leurs préoccupations au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit	24 avril 2019		X

ÉLECTIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, deux démissions ont eu lieu au sein du Conseil d'administration, soit pour les régions de Montréal-Laval et de la Montérégie. Les postes vacants ont été pourvus à la suite d'un appel de candidatures, conformément à l'article 79 du *Code des professions*.

D'abord, à la réunion du Conseil d'administration du 15 juin 2022, Mme Karina Therrien a été nommée administratrice pour la région de Montréal-Laval. Ensuite, à la réunion du Conseil d'administration du 28 septembre 2022, Mme Julie Beaudry a été nommée administratrice de la région de la Montérégie.

FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Formations suivies par les membres en poste au 31 mars 2023 portant sur :

Nombre d'administrateurs les ayant suivies

Le rôle d'un Conseil d'administration	15/16
La gouvernance et l'éthique	13/16
L'égalité entre les femmes et les hommes	13/16
La gestion de la diversité ethnoculturelle	13/16



APPLICATION DES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE

COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

MEMBRES (AU 31 MARS 2023)

Rossana Pettinati, nommée à partir de la liste de l'Office des professions du Québec, deuxième mandat jusqu'au 31 mars 2025

Véronique Aumais, inf. aux., membre de l'Ordre, deuxième mandat jusqu'au 31 mars 2025

André Richard, inf. aux., ancien administrateur, premier mandat jusqu'au 31 mars 2025

Aucune activité relative à l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

Le mandat du comité d'enquête et de déontologie a été approuvé par le Conseil d'administration en mars 2019 et est entré en fonction le 1^{er} avril 2019.

Pour prendre connaissance du *Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie*, [cliquez ici](#).

Pour prendre connaissance du *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration*, [cliquez ici](#).

Pour prendre connaissance du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*, [cliquez ici](#).

NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ EXÉCUTIF



Carole Grant, inf. aux.,
présidente



Josée Goulet, inf. aux.,
vice-présidente



Amélie Drolet, inf. aux.,
administratrice



Luc St-Laurent, inf. aux.,
administrateur



Lucie Bourguignon-Laurent,
administratrice nommée



Maryse Samson,
directrice générale et Secrétaire
de l'Ordre, participante d'office
et secrétaire du comité

»» Mandat

Le comité exécutif peut exercer tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue. Toutefois, le Conseil d'administration ne peut déléguer au comité exécutif ou autres instances les éléments suivants :

1. Adopter un règlement;
2. Établir des règles concernant la conduite des affaires du Conseil d'administration ou du Comité exécutif;
3. Nommer le syndic;
4. Désigner les membres du Conseil de discipline;
5. Établir la somme nécessaire pour rembourser le coût du fonctionnement du régime collectif ou du fonds d'assurance de responsabilité professionnelle;
6. Fixer la répartition de la somme prévue entre tous les membres de l'Ordre ou certaines classes d'entre eux ou uniquement entre les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme;
7. Créer un fonds d'assurance de responsabilité professionnelle et l'administrer conformément à la Loi sur les assurances.

MEMBRES (AU 31 MARS 2023)

Carole Grant,
inf. aux., présidente de l'Ordre

Josée Goulet,
inf. aux., administratrice, vice-présidente de
l'Ordre

Lucie Bourguignon-Laurent,
administratrice nommée par
l'Office des professions du Québec

Amélie Drolet,
inf. aux., administratrice

Luc St-Laurent,
inf. aux., administrateur

Maryse Samson,
directrice générale et secrétaire de l'Ordre,
participante d'office et secrétaire du comité

Le comité exécutif est notamment responsable des dossiers confiés par le Conseil d'administration rattachés aux règlements de l'Ordre ainsi qu'aux dossiers d'infractions criminelles, pénales ou déontologiques en vertu des articles 45, 45.1 et 55.1 du *Code des professions*.

Le comité exécutif recommande au Conseil d'administration les orientations stratégiques, plans d'action et indicateurs de performance de l'Ordre ainsi que les positions touchant les dossiers de pratiques professionnelles et de relations publiques et gouvernementales.

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre ainsi que l'adjointe administrative à la direction générale participent d'office à toutes les séances du comité exécutif, mais n'ont pas droit de vote.

La directrice générale et Secrétaire de l'Ordre agit comme secrétaire du comité exécutif.

➤ ACTIVITÉS / PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le comité a tenu 12 séances durant l'exercice 2022-2023.

Le comité a adopté les principales résolutions suivantes touchant :

- ___ L'imposition de stages ou de cours de perfectionnement, dans le cadre notamment des retours à la profession ou à la pratique;
- ___ La délivrance de permis régulier ou temporaire selon l'accord du commerce international (ALEC);
- ___ Les reconnaissances d'équivalence de formation ou de diplôme recommandées par le comité d'études des équivalences;
- ___ Les dossiers de membres ou de candidats ayant été reconnus coupables d'infractions criminelles, pénales ou disciplinaires;
- ___ Les demandes d'annulation de l'examen;
- ___ Le droit d'exercer d'un membre selon les recommandations du comité d'inspection professionnelle;
- ___ La date et l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres;
- ___ Les poursuites pénales pour exercice illégal et usurpation de titre;
- ___ Les dispenses de formation continue obligatoire;
- ___ La liste des activités de formation continue qu'il reconnaît aux fins de l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*;
- ___ Les limitations du droit d'exercice, suivant l'application de l'article 9 du *Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires* et l'orientation adoptée par le Comité exécutif, le 25 janvier 2022;
- ___ L'autorisation du retour à la profession des titulaires d'autorisations spéciales en vertu de l'article 45.3 du *Code des professions*, conformément à un processus accéléré mis en place par l'OIIAQ;
- ___ La reconnaissance des formateurs, conformément à l'article 8 du *Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Le comité a également pris acte du nombre de :

- ___ Délivrances de permis;
- ___ Réinscriptions;
- ___ Réussites de formation d'appoint;
- ___ Personnes qui ont obtenu l'attestation de formation de la thérapie intraveineuse (TIV) ou l'attestation de formation non subventionnée de la TIV par l'OIIAQ;
- ___ Personnes qui ont obtenu l'attestation de formation sur l'assistance ventilatoire.

Le comité a recommandé au Conseil d'administration les orientations stratégiques 2023-2026, incluant le plan d'action.

Le comité a validé les orientations touchant les dossiers de pratiques professionnelles, les redditions de compte de la direction générale du plan d'action annuel ainsi que l'avancement des travaux touchant l'examen professionnel.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE



Josée-Anne Pelletier, inf.aux.,
présidente



Julie Gauthier, inf.aux.,
administratrice, membre



Emanuel Settecasì,
administrateur nommé,
membre



Carole Grant, inf. aux.,
présidente de l'Ordre et
participante d'office



Maryse Samson
directrice générale et
secrétaire de l'Ordre,
participante d'office



M^e Patricia Couture,
directrice, Affaires juridiques et
secrétaire adjointe de l'Ordre,
participante d'office et
secrétaire du comité

»» Mandat

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition des comités du Conseil d'administration ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des membres de ces instances. Le tout permettra au Conseil d'administration de l'Ordre de s'assurer d'agir dans le respect des principes de gouvernance reconnus, et ce, dans une perspective d'efficacité, d'efficience, de transparence, de responsabilité et d'imputabilité.

MEMBRES (AU 31 MARS 2023)

Josée-Anne Pelletier, inf. aux., présidente du comité

Julie Gauthier, inf. aux., administratrice

Emanuel Settecasì, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Carole Grant, inf. aux., présidente de l'Ordre et participante d'office

Maryse Samson, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, participante d'office

M^e Patricia Couture, directrice, Affaires juridiques, participante d'office et secrétaire du comité

» ACTIVITÉS / PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le comité a tenu deux réunions durant l'exercice 2022-2023.

Le comité a adopté une résolution recommandant au Conseil d'administration d'adopter les mandats modifiés du Conseil d'administration, du comité exécutif, du comité de gouvernance et d'éthique, du comité d'audit et du comité des ressources humaines.

Le comité a également fait des recommandations au Conseil d'administration sur la composition des comités du Conseil d'administration en vue des élections 2023 et de modifier la Politique de gouvernance des comités du Conseil d'administration en conséquence.

Le comité a de plus analysé les résultats du processus d'évaluation du Conseil d'administration et de ses comités, pour la période de référence 2021-2022 et confirmé le processus d'évaluation de la performance et du fonctionnement des comités statutaires pour la période 2022-2023.

COMITÉ D'AUDIT



>>> Mandat

Le comité s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à l'audit externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques financiers et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

MEMBRES (AU 31 MARS 2023)

Bruno Déry, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec, président du comité

Marcel Bonneau, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Pier-Luc Blanchet, inf. aux., administrateur

Carole Grant, inf. aux., présidente de l'Ordre et participante d'office

Maryse Samson, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, participante d'office

Aline Patenaude, CPA, directrice, Finances et administration, participante d'office et secrétaire du comité

> ACTIVITÉS / PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le comité a tenu deux séances durant l'exercice 2022-2023.

Le comité a adopté les principales résolutions suivantes afin de les recommander au Conseil d'administration, notamment:

- L'approbation du budget 2023-2024
- L'approbation de la grille tarifaire 2023-2024

En 2022-2023, le comité a poursuivi sa validation de la situation financière et des prévisions financières préparées par la direction générale de l'Ordre à ses rencontres, et des sujets afférents aux finances de l'Ordre.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES



Julie Gauthier
inf. aux.,
présidente



Dolorès Pronovost
inf. aux.,
administratrice, membre



Michaël Potvin
inf. aux.,
administrateur, membre



Carole Grant, inf. aux.,
présidente et
participante d'office



Maryse Samson
directrice générale et
secrétaire de l'Ordre,
participante d'office et
secrétaire du comité



Marc-André Fillion
directeur, Ressources
humaines et développement
organisationnel, participant

»» Mandat

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'analyser les questions particulières et formuler des recommandations au Conseil d'administration, notamment des politiques portant sur la gestion des ressources humaines touchant la dotation, l'évaluation de rendement et de performance, la rémunération, les relations de travail, la reconnaissance, la formation et le perfectionnement.

MEMBRES (AU 31 MARS 2023)

Julie Gauthier, inf. aux., présidente du comité

Dolorès Pronovost, inf. aux., administratrice

Michaël Potvin, inf. aux., administrateur

Carole Grant, inf. aux., présidente de l'Ordre et participante d'office

Maryse Samson, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, participante d'office et secrétaire du comité

Marc-André Fillion, directeur, Ressources humaines et développement organisationnel participant

» ACTIVITÉS / PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le comité a tenu trois séances durant l'exercice 2022-2023.

Le comité a adopté les principales résolutions suivantes, recommandant au Conseil d'administration:

- ___ La valeur des jetons de présence versés aux administrateurs et la rémunération globale de la présidence ainsi que de la vice-présidence à soumettre à la consultation des membres pour l'exercice financier 2023-2024, en vue d'être approuvée par l'assemblée générale annuelle 2023;
- ___ Les échelles salariales pour les non-syndiqués pour 2023;
- ___ La rémunération de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre à la suite de la confirmation en poste en décembre 2022;
- ___ L'indemnité de transition de la présidence à soumettre uniquement à la consultation annuelle au moment opportun soit lorsque la présidence se qualifiera pour toucher cette indemnité, en tout ou en partie.

Le comité a analysé:

- ___ Le tableau de bord des ressources humaines de l'Ordre;
- ___ Les orientations révisées pour la formule hybride de travail des employés de l'Ordre.

Le comité a également reçu à chacune de ses séances un rapport d'activités du directeur des ressources humaines et du développement organisationnel et a assuré le suivi des dossiers de relations de travail et du climat organisationnel.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



Maryse Samson
directrice générale
et secrétaire de l'Ordre



Claude Beauregard
directrice,
Accès à la profession, Tableau
de l'Ordre et formation



Michel Boulianne
directeur,
Technologies de l'information
et communications



François Brady
syndic



M^e Patricia Couture
directrice
Affaires juridiques et
secrétaire adjointe de l'Ordre



Marc-André Fillion
directeur,
Ressources humaines et
développement organisationnel



Stéphanie Fortier
directrice,
Encadrement
de la profession



Catherine-Dominique Nantel
directrice,
Communications et
partenariats stratégiques



Aline Patenaude
directrice,
Finances et administration

»» Mandat

La direction générale a pour principal mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler toutes les activités nécessaires à la réalisation de la mission et des objectifs de l'Ordre, tout en s'assurant de mettre en application les politiques adoptées par le Conseil d'administration.

> ACTIVITÉS

Voici les principales initiatives lancées et les principales activités réalisées dans chacune de ses directions

- Finalisation des orientations stratégiques 2023-2026 ;
- Élaboration du plan d'action stratégique 2023-2026 en lien avec les orientations ;
- Réalisation d'un plan d'action permettant d'adapter le climat organisationnel en fonction de la nouvelle réalité postpandémique et de la culture organisationnelle amorcée par la nouvelle directrice générale ;
- Réintégration hybride des employés au siège social ;
- Vigie sur la mise en œuvre accélérée du programme SASI, projet initié par le ministère de la Santé et des Services sociaux et réalisé par le ministère de l'Éducation ;
- Révision de l'examen professionnel ;
- Participation aux différents groupes de travail sur l'élargissement des activités professionnelles, un des piliers du plan Santé ;
- Reprise des travaux de réflexion sur la modernisation du champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire ;
- Mise en place d'équipe de travail pour les dossiers de relations publiques et gouvernementales et pour ceux qui touchent la valorisation du plein champ d'exercice.

Au cours de l'année 2022-2023, les diverses directions ont joué un rôle central dans plusieurs projets notamment :

Accès à la profession, Tableau de l'Ordre et formation

- Réalisation d'une vaste tournée provinciale des Centres de formation professionnelle (CFP) qui offrent le programme SASI afin d'aller à la rencontre de 2 300 candidates et candidats et près de 800 enseignantes et enseignants dans 48 CFP, afin de démystifier l'examen professionnel et contribuer à sa préparation.
- Révision et diffusion élargie de tous les outils d'aide à la préparation de l'examen professionnel, tant pour les personnes formées au Québec que pour celles formées à l'étranger.
- Mise en œuvre d'un plan d'action pour l'examen professionnel, incluant notamment la poursuite des travaux du Comité de l'examen professionnel, pour la validation du contenu de l'examen et l'établissement de la note de passage.

- Révisions réglementaires, optimisation et automatisation de nombreux processus administratifs d'accès à la profession en vue d'augmenter la réactivité de l'Ordre et réduire les délais de traitement.
- Amorçage du virage hybride au service à la clientèle de l'Ordre et de la définition d'une vision renouvelée de l'approche.
- Poursuite de la collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de plusieurs dossiers structurants, à savoir :
 - La mise en œuvre accélérée du programme SASI;
 - La participation aux travaux de refonte du programme SASI régulier;
 - Le développement de deux formations d'appoint.
- Organisation de quatre séances d'examen professionnel ayant mené à la réussite de 2 382 candidates et candidats en vue de l'obtention d'un permis délivré par l'Ordre.
- Délivrance de 2 166 permis en cours d'année, dont 454 permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'équivalence et 51 en vertu de l'accord de libre-échange canadien (ALEC).
- 19 854 inscriptions à l'une ou l'autre des 118 formations offertes dans le cadre du programme de développement professionnel de l'Ordre, incluant les conférences régionales offertes à l'automne 2022 et à l'hiver 2023.
- Organisation de nombreuses rencontres virtuelles et en présentiel, en collaboration avec la direction de l'encadrement de la profession, afin de présenter à différents groupes, dont la direction des soins infirmiers (DSI), le *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire dans l'optique de favoriser leur plein champ d'exercice*.
- En conformité avec les mesures mises en place par le gouvernement durant la pandémie de COVID-19 par arrêtés ministériels, poursuite de la gestion des 869 autorisations spéciales accordées dans le contexte d'état d'urgence sanitaire.

Syndic

- Réception de 174 signalements au cours de l'exercice, 131 dossiers ont été fermés dont 10 enquêtes où il y a eu une décision de porter plainte au Conseil de discipline.
- 1 dossier qui a fait l'objet d'un renouvellement de requête en suspension immédiate.
- 32 dossiers de pratique illégale ou usurpation de titre ont été ouverts au cours de l'exercice dont 4 poursuites intentées devant le tribunal.

- Embauche de deux syndics adjoints en octobre 2022.
- Révision du Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires est toujours à l'étude par l'Office des professions du Québec.

Encadrement de la profession

- Organisation de nombreuses rencontres virtuelles et en présentiel, en collaboration avec la direction de l'Accès à la profession, Tableau de l'Ordre et formation, afin de présenter à différents groupes, dont la direction des soins infirmiers (DSI), le *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire* dans l'optique de favoriser leur plein champ d'exercice.
- Collaboration avec le ministère de la Santé et des Services Sociaux et l'Office des professions à la validation du *Règlement sur l'exercice des activités décrites aux articles 39.7-39.8* du Code des professions (rlrq, c. c-26).
- Collaboration interordres avec le Collège des médecins du Québec dans le cadre d'une demande de révision réglementaire du *Règlement d'autorisation sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins*.
- Mise en œuvre d'un nouveau processus de surveillance générale de l'exercice de la profession par un questionnaire d'inspection individuelle à distance.
- Élaboration d'un guide destiné aux membres en lien avec la visite de surveillance générale de l'exercice de la profession.
- Mise en œuvre d'un processus de gestion des risques liés aux retours à la profession.
- Élaboration d'un processus d'analyse de maintien des compétences pour les membres ayant exercé moins de 400 heures au cours d'une période de 4 ans en conformité avec le *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Ressources humaines et développement organisationnel

- Élaboration d'une ligne directrice de la formule hybride de travail
- Travaux pour la planification de la négociation de la prochaine convention collective.
- Recrutement important afin de soutenir la mission de l'Ordre et la réalisation des orientations stratégiques 2023-2026.

Finances et administration, ressources matérielles

- Préparation du budget.
- Préparation et révision des prévisions budgétaires.
- Préparation et audit des états financiers.
- Participation aux travaux de planification de la négociation de la convention collective pour le volet financier.
- Amélioration des processus internes.

Technologie de l'information et des communications

- Développement de plusieurs projets inclus au plan directeur des technologies de l'information et des communications.
- Réalisation du vote électronique pour les élections au Conseil d'administration de l'Ordre.
- Participation aux travaux en vue d'implanter le projet de Gestion intégrée des documents, notamment au niveau des applications.

Affaires juridiques

- Poursuite des travaux avec l'Office des professions du Québec visant les mises à jour du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, du *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires*, du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, ainsi que du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*.
- Participation aux travaux en vue d'implanter le projet de gestion intégrée des documents.
- Travaux visant à se conformer aux obligations prévues à la Loi 25 (Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels).
- Travaux visant à se conformer aux obligations prévues à la Loi 14 (Loi sur la langue officielle et commune au Québec, le français).

Communications et partenariats stratégiques

- Gestion de l'ensemble des relations publiques notamment par l'appui à la présidence dans son rôle de porte-parole principale de l'Ordre. Plusieurs

demandes des médias ont été gérées au cours de l'exercice.

- Élaboration de la campagne de la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires.
- Réalisation de la consultation et du rapport annuel ainsi que l'organisation de l'assemblée générale annuelle.
- Réalisation du symposium et organisation du congrès en formule hybride.
- Production de la revue Santé Québec.

Secrétaire de l'Ordre

- 30112 infirmières et infirmiers auxiliaires sont membres de l'Ordre au 31 mars 2023.
- 69% des membres ayant un emploi travaillent à temps complet régulier, ce qui représente 4% de plus qu'au 31 mars 2022.

Remerciements

Les travaux réalisés et les résultats énoncés permettent d'apprécier l'ampleur du travail accompli par le comité de direction et les employés de l'Ordre. Ces réalisations sont l'œuvre d'une équipe dévouée et passionnée à protéger le public, à soutenir les membres et à faire avancer la profession infirmière et infirmier auxiliaire, essentielle à la santé de la population. Grâce à leur soutien, leur confiance, leur professionnalisme et leurs compétences, l'équipe de direction et les employés de l'Ordre ont su faire face aux enjeux et aux défis importants du contexte de travail, notamment la rareté de la main-d'œuvre, l'inflation, la nouvelle réalité du travail en formule hybride, la refonte majeure du système de santé ainsi qu'un changement à la direction générale de l'Ordre. Je tiens à les remercier pour leur résilience et leur adaptation constante.

Je désire également remercier les administrateurs du Conseil d'administration pour leur confiance et leur soutien au cours de cette année d'adaptation. Malgré les défis, l'Ordre a su évoluer et remplir ses obligations en respect des lois, des règlements et des principes de gouvernance. ♦



Maryse Samson

Directrice générale et secrétaire de l'Ordre

La rémunération globale de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Maryse Samson, en 2022-2023 a été de 209 423 \$. Elle est entrée en fonction par intérim le 4 avril 2022 puis officiellement nommée le 14 décembre 2022.

Le directeur général précédent, Daniel Benard, a quitté ses fonctions le 3 avril 2023. Sa rémunération globale reçue à cette date a été de 44 370 \$.

ÉQUIPE

En date du 31 mars 2023, l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec compte 48 employés.

DIRECTION GÉNÉRALE

Maryse Samson

directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Marie-Josée Le Sauter

adjointe exécutive et secrétaire substitut du Conseil de discipline

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

Marc-André Filion

CRHA, directeur

Lucie Courtemanche

technicienne en ressources humaines et administration

AFFAIRES JURIDIQUES

M^e Patricia Couture

directrice et secrétaire adjointe de l'Ordre

Karine Dureault

adjointe juridique

M^e Caroline Leblanc

secrétaire du Conseil de discipline

M^e Eva Sikora

secrétaire substitut du Conseil de discipline

FINANCES ET ADMINISTRATION

Aline Patenaude

CPA, directrice

Caroline Cantin

technicienne comptable

ACCÈS À LA PROFESSION, TABLEAU DE L'ORDRE ET FORMATION

Claude Beauregard

MAP, directrice

Sylvie Audette

agente au service aux membres et aux candidats

Patrick Auger

coordonnateur

Marilou Couture, inf. aux.,
directrice technique

Rachel Daneau

adjointe à la direction

Carole Garrigue

adjointe à la direction

Mélanie Guyot

coordonnatrice

Laureen Jacqdom

agente à l'admission

Christine Koblé

, inf. aux.,

directrice technique

Laura Kristof

agente à l'admission

Louise Moreau

coordonnatrice

Cynthia Pellicciotti

agente à l'admission

Nancy Proulx

, inf. aux.,

directrice technique par intérim

Imane Rahali

responsable du service aux membres et aux candidats

Jean-Sébastien Sirois

coordonnateur

COMMUNICATIONS ET DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Catherine-Dominique Nantel

directrice

Annabelle Baillargeon

directrice adjointe

Charlotte Blanche

coordonnatrice
aux communications

Amel Alioua

technicienne aux communications

ENCADREMENT DE LA PROFESSION

Stéphanie Fortier

, inf. aux.,

directrice

Lisa-Marie Roy-Perron, inf. aux.,
directrice technique de la pratique professionnelle et de la formation continue obligatoire

Isabelle Beaudoin, inf. aux.,
inspectrice

Marie-Josée Regnier, inf. aux.,
inspectrice

Julie Houle, inf. aux.,
inspectrice

Stéphanie Plourde, inf. aux.,
inspectrice

Sarah Levade,
adjointe à la direction

Maude Brazeau,
adjointe à la direction

BUREAU DU SYNDIC

François Brady, inf. aux.,
syndic

Simon Babin, inf. aux.,
syndic adjoint

Chantal Bélanger, inf. aux.,
syndique adjointe

Anne-Marie Racicot, inf. aux.,
syndique adjointe

Wyna Cuerrier, inf. aux.,
syndique adjointe

Anne-Marie Jutras
avocate

Manon Salvat
adjointe à la direction

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Michel Boulianne
directeur

André Richard
responsable, analyse et optimisation des processus d'affaires

Pier-Marc Boulianne
programmeur-analyste

Jean-François Bouchard
technicien informatique

»»» ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La 49^e assemblée générale annuelle (AGA) de l'Ordre s'est déroulée en mode hybride le 11 octobre 2022 et a réuni 302 infirmières et infirmiers auxiliaires. Dans le cadre de cet événement, le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2021-2022 a été présenté. Une deuxième consultation annuelle a été tenue dans le cadre de l'AGA avec les participants à l'assemblée.

Voici les principaux sujets abordés :

- Présentation du rapport du Conseil d'administration, de la présidente, des comités du Conseil d'administration et du directeur général pour 2021-2022;
- Présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022;
- Consultation sur la cotisation annuelle 2023-2024;
- Adoption de la rémunération de la présidente et des administrateurs élus;
- Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2022-2023;
- Revue des dossiers d'actualité de la profession.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Aucune assemblée générale extraordinaire n'a eu lieu au cours de l'exercice

Chapitre 02

ADMINISTRATION

Comité de la formation	28
Comité d'étude des équivalences	29
Reconnaissance de l'équivalence de la formation ou d'un diplôme	30
Formation des personnes chargées de préciser ou d'appliquer les conditions de délivrance de permis	31
Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences	31

COMITÉ DE LA FORMATION

»» Mandat

Le comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement secondaire et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Il a pour fonction de:

- Revoir chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment à l'égard de la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire état de ses constatations au Conseil d'administration;
- Donner son avis au Conseil d'administration, concernant la qualité de la formation, les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou des normes d'équivalence de diplôme ou de la formation et les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

MEMBRES (AU 31 MARS 2023)

Stéphanie Chouinard, inf. aux., présidente du Comité

Anik Poitras, inf. aux.

Michelle Lemieux, représentante du ministère de l'Éducation

Maggie Soldano, représentante de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec

Marguerite-Marie Valiquette, représentante de la Fédération des centres de services scolaires francophones du Québec

Claude Beauregard, MAP, directrice Accès à la profession, Tableau de l'Ordre et formation, secrétaire du comité et participante d'office

» ACTIVITÉS

Le comité a tenu deux réunions au cours de l'année.

EXAMEN DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Le programme SASI mène à l'examen de l'Ordre, dans le but d'obtenir un permis.

CONCLUSION DES CONSTATATIONS ET DES AVIS

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars 2022 et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

COMITÉ D'ÉTUDE DES ÉQUIVALENCES

»» Mandat

Le comité d'étude des équivalences a pour mandat de procéder à l'examen des demandes d'équivalence de diplôme et de la formation, en plus de formuler des recommandations au comité exécutif.

Il a pour fonction de:

- Examiner les dossiers de demandes de reconnaissance d'équivalence dans le respect du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.
- Cibler les compétences manquantes pour les candidats en démarche de reconnaissance des acquis et des compétences.
- Se référer à des ouvrages ou de la documentation avérés en matière de reconnaissance des acquis et des compétences produits, notamment, par le ministère de l'Éducation du Québec.
- Formuler des recommandations au comité exécutif en vue de reconnaître, en totalité ou en partie, une demande d'équivalence d'un diplôme ou de la formation.
- Tenir compte des conditions d'application d'une recommandation formulée lorsqu'elle vise à reconnaître, en partie, une demande d'équivalence d'un diplôme ou de la formation.
- Proposer et élaborer des algorithmes décisionnels et des tableaux de concordance.
- Veiller à la mise à jour de la documentation des décisions du comité.

MEMBRES (AU 31 MARS 2023)

Julie Dubé, inf. aux., présidente du Comité

Rose-Marie Goddard, inf. aux.

Eric Auger-Lafond, inf. aux.

Claude Beauregard, MAP, directrice Accès à la profession, Tableau de l'Ordre et formation, secrétaire du comité et participante d'office

> ACTIVITÉS

Le comité d'étude des équivalences a tenu 13 réunions au cours de l'année et a analysé 483 dossiers de demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de la formation.

Tous ces dossiers auront, au terme du processus, fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION OU D'UN DIPLÔME

> Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation

DEMANDES	DU QUÉBEC	D'UNE AUTRE PROVINCE CANADIENNE	HORS CANADA
Demandes pendantes au 31 mars 2022	27	0	186
Reçues en 2022-2023	25	0	647
Reconnaissance entière sans condition	0	0	0
Reconnaissance partielle	31	2	450
Refusées au cours de 2022-2023	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars 2023 (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars 2023)	56	0	346

Nombre total de candidats concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence au cours de l'exercice: **672**

Demandes de reconnaissance d'équivalence d'un diplôme: aucune

Toutes les demandes citées ci-dessus visent la délivrance d'un permis, puisque l'OIIAQ ne délivre pas de certificat de spécialiste.

> Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées lors d'une reconnaissance partielle*

NATURE	AU QUÉBEC	HORS QUÉBEC (AU CANADA)	HORS CANADA
Un ou quelques cours	30	2	433
Une formation d'appoint (incluant ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens			
Cours et stage	1	0	17
Stage et examen	0	0	0
Cours et examen	0	0	0
Cours, stage et examen	0	0	0
Autres			

* Veuillez tenir compte du fait qu'une personne peut se voir imposer plus d'une exigence complémentaire. Le total de chacune des colonnes peut donc être égal ou supérieur au nombre de personnes concernées par des demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

FORMATION DES PERSONNES CHARGÉES DE PRÉCISER OU D'APPLIQUER LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Évaluation des qualifications professionnelles	1	7
Égalité entre les hommes et les femmes	0	8
Gestion de la diversité ethnoculturelle	2	6

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

L'Ordre a procédé à l'embauche et à la formation d'une nouvelle analyste en vue de réduire les risques sur le processus d'analyse ainsi que les délais de traitement. La cartographie du processus de demande de reconnaissance d'équivalence et l'analyse des impacts de toutes ces démarches sur la réussite à l'examen professionnel ont mené à la mise en place d'un projet pilote d'accompagnement au processus d'équivalence en santé avec l'école des métiers des Faubourgs et le CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal, un projet structurant et en phase d'être déployé dans une ou plusieurs nouvelles régions.

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES

L'Ordre est en continuelle communication et collaboration avec l'Office québécois de la langue française. Au cours de l'année, l'Ordre a travaillé à l'optimisation et l'automatisation de ses processus internes dans le but de rendre le suivi et la gestion des renouvellements de permis temporaires plus efficaces.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars 2022 et aucune n'a été reçue en cours d'exercice.

Chapitre 03

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Comité d'inspection professionnelle	33
Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice	34
Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières	34
Bilan des inspections professionnelles	36
Inspections de suivi	36
Inspections portant sur la compétence professionnelle	36
Membres ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle	37
Recommandations du comité d'inspection professionnelle	37
Suivi des recommandations adressées au comité exécutif	37
Informations transmises au Bureau du syndic	38
Autres activités relatives à l'inspection professionnelle	38
Inspections en établissement	38

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

»» Mandat

Le comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en se basant notamment sur le Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire.

Pour réaliser son mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession, le comité détermine un programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, approuvé par le Conseil d'administration. Plusieurs facteurs de risque permettent la sélection des membres qui exercent dans les établissements de santé visités par les inspecteurs, ainsi que des membres ciblés par le questionnaire d'inspection individuelle à distance. Lorsque requis, il procède à une inspection sur la compétence professionnelle d'un membre, conformément au Code des professions et au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec. Le comité est soutenu par une équipe d'inspecteurs pour réaliser le programme de surveillance générale déterminé par le Comité d'inspection professionnelle.

MEMBRES (AU 31 MARS 2023)

Mathieu Giguère, inf. aux., président du comité
Karen Mathieu, inf. aux., vice-présidente du comité
Joanie St-Pierre, inf. aux.
Chantal Sauriol, inf. aux.
Jessica Noël, inf. aux.

» ACTIVITÉS

Le comité a tenu cinq réunions, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de surveillance générale et d'inspections portant sur la compétence professionnelle des membres.

PERSONNE NOMMÉE RESPONSABLE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE ET INSPECTEURS

L'Ordre n'a pas prévu de nommer une personne responsable de l'inspection professionnelle, conformément à l'article 90 du Code des professions.

	NOMBRE
Inspecteurs à temps complet	5
Inspecteurs à temps partiel	0

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE

Afin d'enrichir ses méthodes d'inspection et de mieux prévenir les risques de préjudice par la détection des problèmes de compétences, la direction Encadrement de la profession a mis en œuvre à l'automne 2022 un nouveau processus de surveillance générale de l'exercice de la profession par la création d'un questionnaire d'inspection individuelle à distance (QID).

Ce nouveau processus vise la responsabilisation des infirmières auxiliaires face à l'amélioration de la qualité de leur exercice professionnel et est basé sur un principe de rétroaction avec une approche toujours axée sur la pédagogie qui priorise l'information communiquée aux membres et qui leur permet d'améliorer la qualité de leur pratique. Ce sont 50 membres qui ont été conviés à répondre au QID. La moitié de ce groupe a été sélectionnée de manière aléatoire parmi tous les membres inscrits au Tableau de l'Ordre et qui exercent activement la profession. L'autre moitié du groupe a été sélectionnée dans un bassin plus restreint de membres, soit ceux qui présentent certains facteurs de risque. Ces facteurs sont liés à des milieux de travail, à des types d'emplois ou à certains aspects de l'historique du dossier membre.

Comme à chaque année, la direction Encadrement de la profession assure une vigie constante des risques qui mettent en cause la qualité de l'exercice de l'infirmière auxiliaire, notamment par le suivi de rapports de coroner, du Protecteur du citoyen, de demandes du public, du syndic et des commissaires aux plaintes des établissements ainsi que d'événements médiatisés.

Sur les 40 visites prévues à son Programme de surveillance générale 2022-2023, six ont été reportées et six ont été ajoutées au programme initial à la suite de situations urgentes qui nécessitaient une visite de surveillance générale rapidement. Au total, 40 visites ont été réalisées. De ce nombre, 23 sont issus du programme 2021-2022, puisque certaines activités ont été reportées au programme 2022-2023 dû à la pandémie liée à la COVID-19.

De plus, parmi ces 40 établissements, 35 ont été sélectionnés pour donner suite à des signalements ou à des événements inhabituels et problématiques, liés à la qualité des soins. Ce sont donc, huit centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) privés conventionnés et non conventionnés, six cliniques et 26 résidences privées pour aînés (RPA), qui ont été visités.

Les visites de surveillance générale effectuées ont permis de joindre 363 infirmières auxiliaires réparties dans 40 établissements de santé du Québec.

Le comité a préparé 40 rapports d'inspection à la suite de visites de surveillance générale, ainsi que 27 à la suite du questionnaire d'inspection individuelle à distance.

INSPECTIONS ISSUES DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE OU INSPECTIONS DITES RÉGULIÈRES

	NOMBRE
Inspections individuelles pendantes au 31 mars 2022 (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	0
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	50
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	50
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	4
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	27
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	3
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	0
Inspections individuelles pendantes au 31 mars 2023	1

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DE MEMBRES RENCONTRÉS	QUI ONT REÇU LE RAPPORT
Capitale-Nationale (9 VSG)	<ul style="list-style-type: none"> Centre d'Hébergement St-Jean-Eudes Ma Clinique Médicale Lebourgneuf La Cité Médicale Ste-Foy La Cité Médicale Charlesbourg Les Jardins Logidor Le Gibraltar Les Jardins Lebourgneuf Le Jules Verne Place Alexandra 	46	100
Chaudière-Appalaches (1 VSG)	<ul style="list-style-type: none"> Pavillon Bellevue inc. 	4	9
Estrie (4 VSG)	<ul style="list-style-type: none"> Village Grace (Communauté de retraités de Massawippi) Résidence Brooks Accueil Notre-Dame Inc. CHSLD de Granby 	20	28
Montérégie (8 VSG)	<ul style="list-style-type: none"> Clinique médicale Pierre-Boucher CHSLD Argyle inc. Résidences Jacques-Cartier Inc. La Maison Dauphinelle Résidence Soleil-Manoir Sorel Résidence Soleil-Manoir Sainte-Julie Résidence Bourg-Joli La Tourelière et les Cotonniers 	36	44
Montréal (10 VSG)	<ul style="list-style-type: none"> Floralies Lasalle Floralies Lachine Manoir Belle époque Manoir Claudette Barrée CHLSD Vigie Dollard-des-Ormeaux Les Habitations Pelletier Le Waldorf Manoir de l'Acadie Résidence Lux Gouverneur Place St-Moritz 	83	135
Laval (4 VSG)	<ul style="list-style-type: none"> Les Jardins des Saules Polyclinique Concorde Résidence IVVI CHSLD de Laval Inc. 	21	33
Laurentides (1 VSG)	<ul style="list-style-type: none"> Résidence L'Orée du Faubourg 	3	5
Lanaudière (1 VSG)	<ul style="list-style-type: none"> Sélection Retraite Terrebonne 	2	5
Outaouais (1 VSG)	<ul style="list-style-type: none"> Résidence Village Riviera 	2	4

BILAN DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES

Synthèse des recommandations du comité

Au cours de cet exercice, ce sont les outils et documents suivants qui ont permis de formuler les recommandations :

- ___ Le Code des professions;
- ___ Le Code de déontologie des infirmières et des infirmiers auxiliaires;
- ___ Le Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire;
- ___ Les Activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire;
- ___ Les Méthodes de soins informatisées du Centre d'expertise en santé de Sherbrooke (CESS);
- ___ Le Guide de rédaction, notes d'évolution.

Le comité accorde un délai d'une année aux établissements visités pour réaliser un plan d'amélioration de la qualité visant à corriger les lacunes observées lors de la visite. La direction ou coordination des soins infirmiers, la direction générale et le comité des infirmières et infirmiers auxiliaires de l'établissement, le cas échéant, sont responsables de la mise en place des interventions mentionnées dans leur plan d'amélioration de la qualité, le comité d'inspection professionnelle en assure le suivi.

Principales lacunes observées

Suite à la surveillance générale de la qualité de l'exercice professionnel de ses membres par des visites en établissement de santé, le comité d'inspection professionnelle a émis des recommandations aux membres, lesquelles visaient à ce que l'infirmière auxiliaire se conforme aux normes et standards de la profession et maintienne à jour ses connaissances pour dispenser des soins sécuritaires et de qualité en se basant notamment sur le Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire. Les principales lacunes observées concernaient la consignation de l'information, l'application des mesures de prévention et de contrôle des infections ainsi que les interventions en pharmacothérapie. Ce sont en effet dans l'exercice de ces activités que l'on observe le plus grand nombre de points à améliorer chez les infirmières auxiliaires.

INSPECTIONS DE SUIVI

	NOMBRE
Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2022	0
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	1
Rapports d'enquête dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2023	0

INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
Inspections pendantes portant sur la compétence au 31 mars 2022	1
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice	13
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence, réalisés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	10
Nombre de dossiers dont le processus d'inspection portant sur la compétence a été suspendu	3
Inspections portant sur la compétence pendante au 31 mars 2023	10

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Aucun membre n'a fait l'objet de plus d'un rapport d'inspection professionnelle au cours d'un même exercice.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu au retrait de la recommandation	0
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu à une recommandation amendée	0
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu à la recommandation initiale	4

PORTRAIT ET RELEVÉ DES MEMBRES VISÉS PAR DES RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF, COMME PRÉVU PAR LA DÉLÉGATION DES POUVOIRS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES VISÉS PAR LES RECOMMANDATIONS	SANS LIMITATION OU SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	AVEC LIMITATION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	AVEC SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
Obligation de suivre et réussir un stage			
Obligation de suivre et réussir un cours de perfectionnement		1	
Obligation de suivre et réussir un stage et un cours de perfectionnement			5

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF

> Décisions du comité exécutif

Nombre de décisions approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	6
Nombre de décisions rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

	NOMBRE
Membres ayant réussi	1
Membres ayant échoué (au total)	
> Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le comité exécutif	0
> Toute autre conséquence	0

ENTRAVES À UN MEMBRE DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE, À LA PERSONNE RESPONSABLE À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE, À UN INSPECTEUR OU À UN EXPERT DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS ET INFORMATIONS TRANSMISES AU BUREAU DU SYNDIC

Aucun membre n'a fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

INFORMATIONS TRANSMISES AU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission au Bureau du syndic au cours de l'exercice	2

AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Mise en œuvre d'un nouveau processus de surveillance générale de l'exercice de la profession par la création d'un questionnaire d'inspection individuelle à distance.
- Création d'un guide destiné aux membres en lien avec la visite de surveillance générale de l'exercice de la profession «L'inspection professionnelle, une opportunité de perfectionner ses compétences».
- Travail préparatoire pour le projet de mise à jour du *Règlement du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.
- Participation au Forum de l'inspection du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
- Participation au Colloque de l'inspection professionnelle du CIQ.
- Participation au Colloque «Médias sociaux: Quand les règles professionnelles balisent les communications» du CIQ.
- Participation au Colloque «Meilleures pratiques et gestion des ressources en prévention et contrôle des infections» par Le Point en santé et services sociaux.

INSPECTIONS DE TOUTE AUTRE FORME

> Inspection en établissement

	NOMBRE
Inspections de milieu pendantes au 31 mars 2022 (rapports d'inspection restant à produire à la suite de formulaires ou de questionnaires retournés ou de visites de milieu réalisées au cours de l'exercice précédent)	1
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	50
Visites de milieu réalisées au cours de l'exercice	40
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	27
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de visites de milieu réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	40
Membres différents concernés par un rapport d'inspection au cours de l'exercice à la suite d'un formulaire ou d'un questionnement, ou à la suite d'une visite de milieu	30
Inspections de milieu pendantes au 31 mars 2023	0

Chapitre 04

FORMATION CONTINUE

État de situation de l'Ordre en regard de la formation continue	40
Activités relatives à l'application d'un Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre	41
Dispenses de formation continue	41
Sanctions découlant du défaut de se conformer au règlement	41
Formations réglementaires	47

ÉTAT DE SITUATION DE L'ORDRE EN REGARD DE LA FORMATION CONTINUE

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres.

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes.

»» Mandat

Les infirmières auxiliaires sont tenues de consacrer dix heures à des activités de développement professionnel directement liées à leur pratique professionnelle, comme l'indique le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* ci-après désigné «Règlement». Ces heures doivent être réalisées par période de référence donnée, d'une durée de deux ans.

Dans le cadre de l'application du Règlement, l'Ordre doit :

- Effectuer des analyses des besoins de développement professionnel;
- Préparer des devis de compétences;
- Créer un programme de développement professionnel;
- Déterminer des stratégies d'apprentissage et modes de formation appropriés aux objectifs et à la clientèle visée;
- Assurer le bon déroulement des travaux de développement des formations;
- Développer des cadres de références;
- Assurer la qualité des produits offerts par l'Ordre;
- Préparer le calendrier annuel des activités de développement professionnel;
- Approuver le contenu des formations des partenaires et fournisseurs;
- Établir des partenariats avec différents fournisseurs de formation;
- Assurer le suivi des ententes avec les commissions scolaires relatives au programme de développement professionnel;
- Assurer le suivi des demandes de formation portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse, les soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur et les immobilisations plâtrées.



ACTIVITÉS RELATIVES À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES MEMBRES DE L'ORDRE

> Dispenses de formation continue

	NOMBRE
Demandes reçues au cours de l'exercice	400
> Nombre de membres concernés par les demandes reçues	296
Demandes refusées au cours de l'exercice	263
> Nombre de membres concernés par les demandes refusées	231

Aucune sanction découlant du défaut de se conformer au Règlement sur la formation continue des membres de l'Ordre n'a été imposée à ces derniers au cours de l'exercice, car la période de référence définie audit Règlement se termine le 31 mars 2023.

FORMATION CONTINUE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE OFFERTE AUX MEMBRES DE L'ORDRE ET AUX CANDIDATS

Six capsules de développement professionnel sont disponibles à cet égard :

- **Capsule EL00**: Profil des compétences
- **Capsule EL00**: Professional Competency Profile
- **Capsule EL01**: Éthique et déontologie de l'infirmière auxiliaire
- **Capsule EL01**: Ethics and Professional Conduct for Nursing Assistants
- **Capsule EL02**: Secret professionnel
- **Capsule EL03**: Déontologie, indépendance et désintéressement

AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

Le Service a offert aux infirmières auxiliaires plusieurs cours dans le cadre de son programme de développement professionnel.

En collaboration avec ses 11 partenaires, le Développement professionnel propose des formations sous quatre formats différents :

- **Capsule d'autoformation (asynchrone).**
- **Par correspondance (tutorat).**
- **Présentiel (synchrone).**
- **Virtuel (synchrone).**

Grâce à ses compétences internes, l'Ordre a produit 71% des formations proposées dans le programme de développement professionnel.

Les tableaux suivants présentent les données à ce sujet.

Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire.

> Formations développées et offertes par l'OIIAQ lors d'événements

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-2023
Conférence régionale - Les affections post-COVID - Hiver 2023	2 h	158
Total		158

> Capsules d'autoformation développées et offertes par l'OIIAQ

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-23
ÉTHIQUE ET LÉGAL		2 484
ELO0: Professional Competency Profile	30 min	229
ELO0: Profil des compétences GRATUIT	30 min	1774
EL01: Ethics and Professional Conduct for Nursing Assistants	2h	141
EL01: Éthique et déontologie de l'infirmière auxiliaire	2h	279
EL02: Secret professionnel	2h	25
EL03: Déontologie, indépendance et désintéressement	2h	36
SOINS DE PLAIE		1 556
SP01: Produits et pansements: Facile de s'y retrouver?	2h	59
SP02: Paramètres d'une plaie	2h	26
SP03: Déchirures cutanées	2h	29
SP04: Lésions de pression	2h	23
SP05: Plaies des membres inférieurs	2h	24
SP06: Ulcère du pied diabétique	2h	21
SP07: Plaies cancéreuses	2h	10
SP08: Brûlures	2h	15
SP09: Plaies traumatiques	2h	11
SP10: Lavage des mains	30 min	1291
SP11: Prévention des infections en soins de plaies	2h	24
SP12: Plaies chirurgicales	2h	23
NOTES D'ÉVOLUTION		677
NE01: Pourquoi écrire, quand écrire et comment écrire?	2h	288
NE02: Description de la douleur dans les notes d'évolution	2h	122
NE03: Description d'une lésion de pression	2h	107
NE04: Description des attitudes, des comportements et de la condition mentale du client présentant un déficit cognitif	2h	109
NE05: Notes d'évolution dans des situations cliniques courantes	2h	51
DIABÈTE		319
D01: Diabète: Vision d'ensemble	2h	50
D02: Diabète: Les différents types	2h	37
D03: Diabète: Les complications	2h	30
D04: Diabète: La glycémie capillaire	2h	27
D05: Diabète: L'hypoglycémie (urgence glycémique)	2h	36
D06: Diabète: L'hyperglycémie (urgence glycémique)	2h	22
D07: Diabète: La médication antidiabétique	2h	21
D08: Diabète: L'insulinothérapie	2h	26
D09: Diabète: Le soin des pieds et l'aspect psychologique	2h	28
D10: Diabète: La thérapie nutritionnelle	2h	25
D11: Diabète: L'activité physique chez la personne diabétique	2h	17

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-23
QUESTIONNAIRES		2480
Approche auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer - comprendre le phénomène de plongeon rétrograde	1h	79
L'infirmière auxiliaire et le suivi clinique des aînés (Partie 1)	1h	64
L'infirmière auxiliaire et le suivi clinique des aînés (Partie 2)	1h	49
La dépression chez les personnes âgées: ce tabou silencieux	1h	57
La pratique de l'infirmière auxiliaire en CHSLD GRATUIT	1h	1860
La santé mentale des travailleurs en temps de pandémie	1h	56
La violence conjugale	1h	162
L'infirmière auxiliaire en néphrologie: Comprendre pour intervenir	1h	24
Les troubles du sommeil... CPAP ou BIPAP	1h	77
Les infections transmises sexuellement et par le sang	1h	52
WEBDIFFUSIONS		544
WD01: L'infirmière auxiliaire et les soins de plaies — Conférence régionale	2h30	27
WD02: L'assistance ventilatoire non invasive, c'est vital! — Conférence régionale	2h30	23
WD03: Plaie et nutrition pour des soins de qualité optimale — Journée de formation 2019	1h30	8
WD04: Prendre soin de soi: à chacun son mode d'emploi — Journée de formation 2019	1h30	54
WD05: Approche palliative et soins de fin de vie — Journée de formation 2019	1h30	18
WD06: Activités professionnelles, principales lacunes en inspection et questions fréquemment posées au Service-conseil	1h30	3
WD07: Journée de formation 2019	6h	9
WD08: L'infirmière auxiliaire et sa contribution essentielle à l'évaluation de l'état de santé de la personne — Symposium 2019	1h30	9
WD09: L'implication active des infirmières auxiliaires dans la formation — Symposium 2019	1h30	16
WD10: Le plein champ d'exercice pour les infirmières auxiliaires au CISSS de l'Outaouais — Symposium 2019	1h30	6
WD11: Le mentorat d'infirmières auxiliaires en soins palliatifs et l'intégration positive de l'infirmière auxiliaire dans un GMF-U — Symposium 2019	1h30	18
WD12: Symposium en santé 2019	6h	1
WD13: Les notes d'évolution — Conférence régionale automne 2019	2h30	6
WD14: L'infirmière auxiliaire en soins à domicile — Conférence régionale 2020	2h30	42
WD15: L'infirmière auxiliaire et les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence — Conférence régionale 2020	2h30	25
WD16: La santé mentale, c'est l'affaire de tous! — Conférence régionale 2021	2h30	25
WD17: Les maladies infectieuses: les comprendre pour les prévenir — Conférence régionale 2021	2h	10
WD18: Intervenir au moment de la chute et lors du suivi — Conférence régionale 2022	2h30	31
WD19: Congrès et Symposium 2022	3h45	17
WD20: Symposium 2022	2h30	17
WD21: Congrès 2022 — Devenir une leader positive dans l'équipe de soins	1h15	104
WD22: Les affections post-COVID — Conférence régionale - Hiver 2023	2h	75

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-23
FORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES		7 317
Activité autorisée: Activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie (immobilisations plâtrées) GRATUIT	15 min	1036
Activité autorisée: Contribution à la thérapie intraveineuse GRATUIT	30 min	1398
Activité autorisée: Entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur GRATUIT	30 min	1142
Champ d'exercice et activités réservées de l'infirmière auxiliaire (programme de formation)	5h	3741
TOTAL		15 377

> Tutorat

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-23
FORMATIONS PAR CORRESPONDANCE DÉVELOPPÉES ET OFFERTES PAR L'OIIAQ		30
Diabète	30 h	6
Pharmacologie	30 h	21
Pharmacologie — Module 2	10 h	3

> Formations offertes en partenariat avec une organisation externe

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-23
FORMATIONS* DÉVELOPPÉES PAR L'OIIAQ - OFFERTES EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS (CSSMB) -		253
Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse	21h	46
Administration des vaccins	6 h	65
Prélèvement de sang par ponction veineuse	10 h	83
Installation du tube naso-gastrique	5 h	59

* Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-23
FORMATIONS* DÉVELOPPÉES PAR LE SERVICE AUX ENTREPRISES ESTRIE - OFFERTES EN PARTENARIAT AVEC L'OIIAQ -		123
Approche privilégiée auprès de la clientèle pédiatrique - Les altérations courantes en pédiatrie	10h	26
Introduction à la démarche de soins infirmiers: la place de l'infirmière auxiliaire	5 h	3
La pédiatrie: les altérations les plus courantes	10h	38
Le champ d'exercice et les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire: Qui peut faire quoi, où, quand et comment?	3 h	15
Le champ d'exercice et les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire: Qui peut faire quoi, où, quand et comment?	3 h	5
L'étude de cas: une situation clinique au service du système digestif	5 h	11
L'étude de cas: une situation clinique au service du système squelettique	5 h	9
Normes et standards de la rédaction des notes d'évolution	3 h	15
Professional guidelines for documentation in nursing practice - English	3 h	1

* Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-23
FORMATIONS* DÉVELOPPÉES PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES - OFFERTES EN PARTENARIAT AVEC L'OIIAQ -		67
Soins palliatifs et fin de vie	10h	35
Démystifier les troubles de santé mentale	5h	21
Soins de plaies	10h	11

* Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-23
FORMATION* DÉVELOPPÉE PAR LE CENTRE D'EXPERTISE EN SANTÉ DE SHERBROOKE (CESS) ET LES MÉTHODES DE SOINS INFORMATISÉES (MSI), OFFERTE EN PARTENARIAT AVEC L'OIIAQ		2615
Le port d'un équipement de protection individuelle (ÉPI) GRATUIT	30min	2615

* Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-23
FORMATION* DÉVELOPPÉE PAR ASSTSAS - OFFERTE EN PARTENARIAT AVEC L'OIIAQ -		175
Méthode préventive des SIRVA	15min	175

* Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-23
FORMATIONS* DÉVELOPPÉES PAR CAMPUS NUTRIOPEDIA - OFFERTES EN PARTENARIAT AVEC L'OIIAQ -		127
La nutrition: Connaître et comprendre ses effets sur le corps humain	10h	63
L'anémie: Démasquer, pallier et prévenir les carences alimentaires	7h	28
L'ostéoporose: Lever le masque de cette maladie insidieuse pour mieux la prévenir	8h	19
L'obésité: Un tour d'horizon pour éclaircir la problématique	7h	17

* Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-23
FORMATION* DÉVELOPPÉE PAR L'INSTITUT KARA - OFFERTE EN PARTENARIAT AVEC L'OIIAQ -		13
Concevoir son plan d'affaires dans le domaine des soins infirmiers auxiliaires	7h	13

* Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-23
FORMATION* DÉVELOPPÉE PAR CSS BEUCE-ETCHEMIN - OFFERTE EN PARTENARIAT AVEC L'OIIAQ -		12
Les déficits cognitifs	10h	12

* Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-23
FORMATIONS* DÉVELOPPÉES PAR MIRE FORMATION-CONSEIL - OFFERTES EN PARTENARIAT AVEC L'OIIAQ -		819
Bienveillance et bienveillance au quotidien	4 h	12
Challenging Behaviours in dementia care: prevention and intervention	3 h	12
Chutes, prévention en milieu de soins de longue durée	3 h	55
Comment intervenir auprès des personnalités difficiles	7 h	0
Délirium: prévenir, détecter, intervenir	3 h	36
Dysphagie: De la détection rapide à l'alimentation sécuritaire	4 h	12
Maladie d'Alzheimer et autres (TNM) troubles neurocognitifs majeurs: favoriser la collaboration et éviter l'agressivité	7 h	76
Notes au dossier, écrire moins et décrire plus l'état de santé	7 h	92
Notes au dossier, les essentiels	3 h	68
Polymédication, polydanger? Les enjeux pour les professionnels de la santé	7 h	52
PQRSTU: contribuer à l'évaluation à l'aide du PQRSTU	3 h	106
Soin des plaies	10 h	51
Soins palliatifs: accompagner la vie jusqu'à la fin	7 h	22
Soins palliatifs: prévention et gestion des symptômes les plus courants en fin de vie	7 h	96
Troubles de la personnalité et relations difficiles	7 h	129

* Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-23
FORMATION* DÉVELOPPÉE PAR EVE GAUDREAU - OFFERTE EN PARTENARIAT AVEC L'OIIAQ -		2
Être un phare au crépuscule. Parcours réflexif	18 h	2

* Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-23
FORMATION* DÉVELOPPÉE PAR FORMATION PSY QUÉBEC - OFFERTE EN PARTENARIAT AVEC L'OIIAQ -		38
Covid et résilience	2h30	38

* Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.

ACTIVITÉS OFFERTES	DURÉE	INSCRIPTIONS 2022-23
FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES DÉVELOPPÉES PAR L'OIIAQ - OFFERTES PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ -		45
Soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilatoire	7 h	15
Immobilisations plâtrées	90 h	13
Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse	21 h	17

* Formation offerte selon une entente conclue entre le fournisseur et l'OIIAQ.

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

› La formation portant sur les soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

En date du 31 mars 2023, 1013 infirmières auxiliaires ont suivi la formation sur l'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur, et ce, depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* en mai 2008.

› La formation portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse

Les infirmières auxiliaires qui exercent dans un établissement public au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, incluant celles exerçant en soins de longue durée selon certaines conditions et modalités, peuvent se prévaloir de la formation leur permettant d'exercer les activités de contribution à la thérapie intraveineuse.

Depuis la première année du déploiement de ce programme, 2866 infirmières auxiliaires ont suivi cette formation et les supervisions nécessaires afin de se prévaloir d'une attestation de l'Ordre pour pouvoir exercer les activités prévues, dont 131 infirmières auxiliaires au cours de l'exercice.

› La formation portant sur les immobilisations plâtrées

Les infirmières auxiliaires peuvent se prévaloir de la formation sur les immobilisations plâtrées pour pouvoir exercer les activités professionnelles qui s'y rattachent. Cette formation est donnée par un centre hospitalier approuvé par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Depuis le déploiement du programme, 67 infirmières auxiliaires ont suivi la formation.



Chapitre 05

BUREAU DU SYNDIC

Bureau du syndic	49
Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic	50
Décisions rendues par le Bureau du syndic	50
Enquêtes de la syndique ad hoc	51
Nature des plaintes portées au Conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par la syndique ad hoc	52
Formation du Bureau du syndic relative à leurs fonctions	53
Autres activités du Bureau du syndic	53
Activités relatives aux infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i> ou aux lois professionnelles	54

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

»» Mandat

Le Bureau du syndic a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le **Code des professions**. Il est composé du syndic et des syndiques adjointes qui sont nommés par le Conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre. Sur demande ou de leur propre initiative, ils font enquête sur les infractions au **Code des professions**, aux lois particulières, au **Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires** et aux autres règlements applicables à la profession. Lorsqu'ils le jugent approprié, ils déposent une plainte devant le Conseil de discipline.

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC

François Brady, inf. aux., syndic
Chantal Bélanger, inf. aux., syndique adjointe
Anne-Marie Racicot, inf. aux., syndique adjointe
Simon Babin, inf. aux., syndic adjoint
Wyna Cuerrier, inf. aux., syndique adjointe

COLLABORATEURS AU DU BUREAU DU SYNDIC

M^e Anne-Marie Jutras
Manon Salvas, adjointe à la direction

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS 2023 SELON LE STATUT D'EMPLOI	NOMBRE	
	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PARTIEL
Syndic	1	0
Syndiques adjointes	4	0

TRAITEMENT DE L'INFORMATION AVANT LE PROCESSUS D'ENQUÊTE

Ces demandes d'informations ou de signalement reçues ne sont pas nécessairement appuyées d'une demande d'enquête formelle (par téléphone, par courriel ou par tout autre média).

	NOMBRE
Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice*	29
Signalements reçus par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	174

* Ce type de demandes est souvent adressé directement au Service Conseil.

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2022	111
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	174
<ul style="list-style-type: none"> • Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant un membre d'autres ordres professionnels) 	84
<ul style="list-style-type: none"> • Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (ex. : employeur, Bureau du coroner, Régie d'assurance maladie du Québec) 	76
<ul style="list-style-type: none"> • Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre 	6
<ul style="list-style-type: none"> • Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par l'un de ses membres 	0
<ul style="list-style-type: none"> • Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le Conseil d'administration ou par un membre du personnel de l'Ordre 	4
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic à la suite d'une information 	4
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	162
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	131
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture 	51
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture 	14
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture 	17
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture 	49
Enquêtes pendantes au 31 mars 2023	154

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice	10
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	120
<ul style="list-style-type: none"> • Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes 	14
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement 	1
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc 	0
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation 	2
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité 	0
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel 	0
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve 	11
<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes autrement fermées 	92
<ul style="list-style-type: none"> - Fermées avec recommandations 	55
<ul style="list-style-type: none"> - Fermées avec engagement 	16
<ul style="list-style-type: none"> - Autres motifs 	21

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE TRANSMISSION D'INFORMATIONS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par des syndicats ad hoc au cours de l'exercice	7

REQUÊTES EN RADIATION PROVISOIRE IMMÉDIATE OU EN LIMITATION PROVISOIRE IMMÉDIATE

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au Conseil de discipline au cours de l'exercice.

REQUÊTES EN SUSPENSION OU LIMITATION PROVISOIRE DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES OU D'UTILISER LE TITRE RÉSERVÉ AUX MEMBRES

REQUÊTES ADRESSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE AU COURS DE L'EXERCICE	NOMBRE
Imposant immédiatement au membre une suspension ou une limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé au membre	1
Imposant immédiatement au membre des conditions suivant lesquelles il pourra continuer d'exercer la profession ou d'utiliser le titre réservé au membre	0

ENQUÊTES ROUVERTES AU BUREAU DU SYNDIC

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars 2022 et aucune requête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

ENQUÊTES DE LA SYNDIQUE AD HOC

> **Karine Chapleau**, inf. aux., syndique ad hoc

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2022	7
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	
• Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision (a.121.3)	0
• Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du syndic (a.121.3)	0
• Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du Conseil d'administration (a.121.3)	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	
• Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	0
• Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	0
• Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	0
• Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes pendantes au 31 mars 2023	7

ÉTAT DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LA SYNDIQUE AD HOC

	NOMBRE
Plaintes du Bureau du syndic ou de la syndique ad hoc pendantes au Conseil de discipline au 31 mars 2022	7
Plaintes portées par le Bureau du syndic ou par la syndique ad hoc au Conseil de discipline au cours de l'exercice	10
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes au cours de l'exercice 2022-2023	28
Plaintes du Bureau du syndic ou de la syndique ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	3
<ul style="list-style-type: none"> • Plaintes retirées • Plaintes rejetées • Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction • Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction 	0 0 0 3
Plaintes du Bureau du syndic ou de la syndique ad hoc pendantes au Conseil de discipline au 31 mars 2023	7

NATURE DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LA SYNDIQUE AD HOC

	NOMBRE DE PLAINTES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES CATÉGORIES D'INFRACTIONS
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation de médicaments, comptes en fidéicommiss, etc.)	4
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	4
Infractions liées au comportement du professionnel	4
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	5
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle	0
Entraves au Bureau du syndic	2
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	2
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien	1

FORMATION DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVE À LEURS FONCTIONS

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	5	0

AUTRES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

› Veille constante de différentes plateformes permettant d'entreprendre des enquêtes disciplinaires

Informations observées sur le web, dans les journaux, des reportages télévisuels et radiophoniques ou encore des infractions découvertes en cours d'enquêtes concernant d'autres membres.

› Liens avec les directions de l'accès à la profession, Tableau de l'Ordre et de la formation ainsi que de l'encadrement de la profession

Collaboration continue avec les différents services de l'Ordre dans le but d'améliorer le contrôle de l'exercice de la profession et d'assurer la protection du public.

› Réalisation d'activités de prévention au cours de l'exercice telle que la formation à des membres ou à de futurs membres

___ Présentation du rôle du syndic et explications des responsabilités déontologiques à des cohortes d'étudiants et enseignants SASI par les syndics

› Publications d'articles dans la revue Santé Québec par M^e Anne-Marie Jutras

___ Les limites du secret professionnel

› Autres formations suivies par le Bureau du syndic

___ Journées stratégiques sur le droit disciplinaire.

___ «Loi 25» - Quels changements pour les membres des ordres professionnels?

___ Formation sur l'inconduite sexuelle s'adressant aux syndics.

___ Comprendre les enjeux et les conséquences pour la victime, les proches et les témoins.

___ Déterminer les méthodes d'enquête appropriées.

___ Le nouveau cadre juridique et la détermination des sanctions.

___ Reconnaître l'inconduite sexuelle, ses formes et les conséquences pour l'intimé et son entourage.

___ Techniques d'entrevue, niveau 1: éléments de base.

___ Éthique et déontologie de l'infirmière auxiliaire.

___ Déontologie, indépendance et désintéressement.

___ Perception des amendes.

___ Le professionnel en situation de gestion.

___ Table ronde des ordres professionnels Exercice illégal et usurpation du titre.

___ Habilité politique dans les organisations soyez un acteur stratégique.

___ Développements récents Barreau du Québec.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES PRÉVUES AU CODE DES PROFESSIONS OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES

ENQUÊTES RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars 2022	3
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	32
<ul style="list-style-type: none"> En matière d'exercice illégal (a.188.1 à 188.2) En matière d'usurpation de titre (a.188.1 à 188.2) En matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre (a.188.1 à 188.2) En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles) 	9 5 18 0 0
Perquisitions menées au cours de l'exercice (a.190.1)	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	29
<ul style="list-style-type: none"> Poursuites pénales intentées (a.189; a.189.0.1; a.189.1) Actions non judiciaires (au total) <ul style="list-style-type: none"> Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre Mises en demeure ou avis formels Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons) 	2 0 6 9 12
Enquêtes pendantes au 31 mars 2023	6
Nombre de jugements rendus	4

POURSUITES PÉNALES	NOMBRE
Poursuites pénales pendantes au 31 mars 2022	4
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (motif principal) (au total)	1
<ul style="list-style-type: none"> Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel Amener un membre de l'ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i>, de la loi constituant l'ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif de transmission à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou d'avoir collaboré à une enquête menée par un syndic 	1 0 0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice*	4
Poursuites pénales pendantes (sans décision rendue) au 31 mars 2023	2
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

* Les 4 jugements ont reconnu coupables les personnes d'exercice illégal et d'usurpation de titre les condamnant à des amendes respectives de 5000\$, 10 000\$, 7500\$ et 2500\$.

AUTRES ACTIVITÉS

Le Bureau du syndic a également participé à plusieurs tables rondes sur la pratique illégale auxquelles participaient plusieurs ordres professionnels.

Chapitre 06

COMITÉ DE RÉVISION

Comité de révision des plaintes du Bureau du syndic	56
Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus	56
Nature des avis rendus par le comité de révision	56
Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions	56

COMITÉ DE RÉVISION

»» Mandat

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline.

MEMBRES (AU 31 MARS 2023)

Denise Dubois, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec, présidente du comité

Manon Girard, inf. aux.

Dominique Laplante, inf. aux.

Alain Sansfaçon, inf. aux.

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

M^e Patricia Couture, directrice, Affaires juridiques et secrétaire adjointe de l'Ordre

> Le comité n'a tenu aucune réunion au cours de l'année.

DEMANDES D'AVIS ADRESSÉES AU COMITÉ DE RÉVISION ET AVIS RENDUS

	NOMBRE
Demandes d'avis pendantes au 31 mars 2022	0
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	1
<ul style="list-style-type: none">Demandes d'avis présentées dans les 30 jours de la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline (a.123.4, al.1)Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (au total)	0
<ul style="list-style-type: none">Avis rendus dans les 90 jours de la réception de la demande (a.123.4, al.3)Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars 2023	1

NATURE DES AVIS RENDUS PAR LE COMITÉ DE RÉVISION

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION RELATIVE À LEURS FONCTIONS

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	4	

Chapitre 07

CONSEIL DE DISCIPLINE

Conseil de discipline	58
Plaintes au Conseil de discipline	58
Recommandations du Conseil de discipline adressées au Conseil d'administration	60
Requêtes en inscription au Tableau à la suite d'une radiation ou requêtes en reprise du plein droit d'exercice	60
Formation des membres du Conseil de discipline, autres que le président, relative à leurs fonctions	60

CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES ACTIFS (AU 31 MARS 2023)

Bureau des présidents

M^e Marie-Josée Corriveau, présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline
M^e Daniel Lord, président en chef adjoint du BPCD
M^e Julie Charbonneau, présidente
M^e Maurice Cloutier, président
M^e Myriam Giroux-Del Zotto, présidente
M^e Lyne Lavergne, présidente
M^e Manon Lavoie, présidente
M^e Jean-Guy Légaré, président
M^e Nathalie Lelièvre, présidente
M^e Lydia Milazzo, présidente
M^e Marie-France Perras, présidente

Membres infirmières et infirmiers auxiliaires

Lise Boucher, inf. aux.
Vahidin Delic, inf. aux.
Julie Duchesneau, inf. aux.
Laura Gariépy, inf. aux.
Stéphane Giguère, inf. aux.
Isabelle Jetté, inf. aux.
France Martel, inf. aux.
Marie-Hélène Ouellet, inf. aux.
Annik Paré, inf. aux.
Edween Revilien, inf. aux.
Sylvie Rochon, inf. aux.
Serge St-Germain, inf. aux.

SECRÉTAIRE DU CONSEIL (AU 31 MARS 2023)

M^e Caroline Leblanc, avocate aux affaires juridiques et secrétaire du Conseil de discipline
Karine Dureault, adjointe juridique, Conseil de discipline et affaires juridiques
M^e Eva Sikora, avocate aux affaires juridiques, secrétaire substitut du Conseil de discipline
Marie-Josée Le Sauter, technicienne juridique, adjointe exécutive et secrétaire substitut du Conseil de discipline

➤ RÉUNIONS

Au cours du dernier exercice, le Conseil de discipline a tenu 22 audiences.

PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

Notez que toutes les plaintes ont été portées par le syndic ou un syndic adjoint. La secrétaire du Conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

ÉTAT DES PLAINTES	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars 2022	10
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	10
<ul style="list-style-type: none">Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint (a. 128, al. 1; a. 212)Plaintes portées par un syndic ad hoc (a. 121.3)Plaintes portées par toute autre personne (a. 128, al.2) (plaintes privées)	10 0 0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	10
Plaintes pendantes au 31 mars 2023	10

Au cours de l'exercice, le Conseil de discipline a reçu deux requêtes en vertu de l'article 122.0.1 du *Code des professions*, soit une requête en suspension provisoire immédiate du droit d'exercice et une requête en renouvellement d'une suspension provisoire immédiate du droit d'exercice.

NATURE DES CHEFS DE PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE	NOMBRE DE CHEFS
Le membre a posé un geste dérogoaire à l'honneur ou à la dignité de sa profession	9
Le membre n'a pas adopté une conduite irréprochable ou n'a pas agi avec respect, courtoisie, modération et intégrité	5
Le membre n'a pas prodigué les soins et traitements avec diligence	1
Le membre s'est approprié des médicaments, des préparations narcotiques ou anesthésiques ou d'autres biens ou substances, notamment des stupéfiants, appartenant à son employeur ou une personne avec lesquels il est en rapport dans l'exercice de sa profession	1
Le membre a falsifié ou fabriqué de faux documents, au regard du dossier d'un patient ou d'un rapport, registre, dossier de recherche ou autre document lié à la profession	2

DÉCISIONS RENDUES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE DE DÉCISIONS RENDUES
Décision du Conseil de discipline autorisant le retrait de la plainte	0
Décision du Conseil de discipline rejetant la plainte	0
Décision du Conseil de discipline acquittant l'intimé(e)	0
Décisions du Conseil de discipline déclarant l'intimé(e) coupable	2
Décisions du Conseil de discipline acquittant l'intimé(e) et déclarant l'intimé(e) coupable	0
Décisions du Conseil de discipline déclarant l'intimé(e) coupable et imposant une sanction	8
Décisions du Conseil de discipline imposant une sanction	2
Décisions du Conseil de discipline autorisant un retrait de la requête en suspension provisoire immédiate	1
Décision du Conseil de discipline sur une requête en renouvellement de l'ordonnance imposant la suspension provisoire immédiate du droit d'exercer	1
Toute autre décision	1
NOMBRE TOTAL DE DÉCISIONS RENDUES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE	15

SANCTION IMPOSÉE PAR CHEF D'ACCUSATION	NOMBRE DE CHEFS
Période de radiation d'un mois	4
Période de radiation de deux mois	1
Période de radiation de trois mois	6
Période de radiation de quatre mois	6
Période de radiation de cinq mois	4
Période de radiation de six mois	3
Période de radiation de neuf mois	2
Période de radiation de quatre ans	1
Amende de 2 500 \$	2
Limitation temporaire du droit de pratique	2
Suspension provisoire immédiate du droit de pratique	1
Révocation de permis	1

> Statistiques diverses (a. 18, paragraphes 2, 6, 7, et 8)

Nombre de décisions du Conseil rendues dans les 90 jours (par. 6) :	14
Nombre d'appels portés au Tribunal des professions (par. 7) :	0
Nombre d'appels complétés par le Tribunal des professions (par. 8) :	0

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE POUR L'EXERCICE	NOMBRE
Recommandations d'obliger le professionnel à compléter avec succès une formation	3

REQUÊTES EN INSCRIPTION AU TABLEAU OU EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE

Aucune requête en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au Conseil de discipline au 31 mars 2023 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le Conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE, AUTRES QUE LE PRÉSIDENT, RELATIVE À LEURS FONCTIONS

> Activité de formation suivie par les membres du Conseil de discipline, autre que le président, au 31 mars 2023

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	7	4

Chapitre 08

AUTRES ACTIVITÉS D'ENCADREMENT

Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession	62
Législation et réglementation de l'Ordre	62
Normes, guides ou standards de pratique de l'Ordre ou lignes directrices relatives à l'exercice de la profession	62
Référentiel ou profil de compétences ou cadre de référence	62
Autres activités de soutien aux membres dans leur pratique professionnelle	62
Activités relatives aux communications et au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications	63

ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

- Élaboration du projet de *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*;
- Élaboration du projet de *Règlement sur les normes d'équivalences des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*;
- Élaboration du projet du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

NORMES, GUIDES OU STANDARDS DE PRATIQUE DE L'ORDRE OU LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

- La participation aux comités mixtes avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec notamment dans le cadre du projet de *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire*.
- La collaboration avec le Collège des médecins du Québec (CMQ) notamment au sujet de la consultation publique tenue dans le cadre du projet de *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins*.
- La participation aux rencontres du Comité de travail interprofessionnel pour la mise à jour des conditions et modalités devant encadrer la réalisation des activités énoncées aux articles 39.7 et 39.8 du *Code des professions*.
- Plusieurs outils et documents de référence ont été développés. Il s'agit notamment des documents des activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire dans des milieux de soins divers, des cadres de référence et de webinaires liés aux activités professionnelles.
- Participation au Colloque Pour le mieux-être des aînés, sur le thème: Rehausser les capacités du système de santé: vers un réseau résilient, organisé par Le Point en santé et services sociaux, le 14 septembre 2022. La directrice technique de l'Accès à la profession, Tableau de l'Ordre et formation ainsi que la directrice technique de la Pratique professionnelle et formation continue obligatoire ont effectué une présentation en collaboration avec Urgences-Santé dont le thème était: *Le Guide d'intervention de l'infirmière auxiliaire lors de chutes*.

AVIS OU PRISES DE POSITION ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ORDRE À L'ÉGARD DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

- Mise à jour du document *Dépistage de la Covid-19: Admissibilité-prélèvements-suivi des résultats*

RÉFÉRENTIEL OU PROFIL DE COMPÉTENCES OU CADRE DE RÉFÉRENCE

- Mise à jour de la foire aux questions du site web;
- Mise à jour des webinaires sur les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire.

AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX MEMBRES DANS LEUR PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, l'OIIAQ a répondu à 2 680 appels et courriels adressés au service-conseil et 1 750 appels et courriels concernant la formation continue obligatoire, dont 93 %, soit 1 617 ont été adressés entre le mois de janvier et mars 2023.
- Soutien auprès des comités des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec par l'organisation de rencontres telles qu'un Cocktail réseautage des président(e)s de CIIA à l'automne 2022.



ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE

L'Ordre a participé aux travaux du MSSS concernant le projet d'élargissement des pratiques professionnelles. Ces travaux couvrent notamment différentes consultations auprès des ordres professionnels, l'élaboration d'une cartographie globale ainsi qu'une analyse de l'efficacité des mesures proposées.

L'OIIAQ a été amené à commenter des projets de règlements d'autorisation d'autres ordres professionnels, notamment les projets de règlements modifiant le *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des diététistes et le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un ergothérapeute*.

De plus, l'OIIAQ est également intervenu dans la consultation du projet de règlement modifiant le *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins*. D'ailleurs, comme ce règlement vise les infirmières auxiliaires, l'OIIAQ a formulé une demande au CMQ afin de revoir notamment la structure de la formation ainsi que la notion de « dispensateur de formation ». La présentation de l'OIIAQ étant accueillie favorablement par le CMQ, le projet de règlement a intégré les demandes que nous avons formulées.

Finalement, l'OIIAQ a appuyé l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec dans sa demande d'ajout de nouvelles activités réservées.

COMMUNICATION AVEC LES MEMBRES DE L'ORDRE

Par le biais de ses plateformes numériques (courriels, site web, réseaux sociaux, etc.), l'Ordre communique à ses membres toutes les informations pertinentes quant à la profession, les obligations professionnelles et l'organisation de l'Ordre.

PUBLICITÉ

Chaque année, l'Ordre célèbre la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires le 5 mai avec une campagne publicitaire. La campagne portait sous le thème « Force de caractère » et a été déployée sur les plateformes numériques. Cette vague de solidarité visait à souligner le travail exceptionnel des infirmières auxiliaires qui ont été de véritables piliers aux équipes de soins en jouant notamment un rôle indispensable au niveau du dépistage, de la vaccination et des soins offerts aux victimes de la COVID-19.

LOBBYISME

Au 31 mars 2023, l'Ordre n'avait aucune inscription au Registre des lobbyistes.



Chapitre 09

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre	65
Autorisations spéciales	66
Exercice au sein de sociétés	66
Registre des étudiants, des stagiaires ou des candidats à l'exercice	66
Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2022 selon le genre	66
Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2022 selon la région administrative	66
Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle	67
Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic	68
Activités relatives à l'indemnisation	68
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	68

MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

	NOMBRE
MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS 2022	29 159
+ NOUVEAUX MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE (AU TOTAL)	2 166
Permis temporaires délivrés en conformité avec l'article 37 de la Charte de la langue française	319
Permis restrictifs délivrés en conformité avec l'article 40 de la Charte de la langue française	-
Permis restrictifs délivrés en conformité avec l'article 97 de la Charte de la française (pour territoire autochtone)	-
Permis temporaires délivrés en conformité avec l'article 41 du <i>Code des professions</i>	-
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	-
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	-
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	-
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	-
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	-
Permis spéciaux délivrés	-
Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	1 689
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	135
De la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	16
De la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	0
De la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	119
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	23
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	-
+ MEMBRES RÉINSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE ET DEMEURANT INSCRITS AU 31 MARS 2023 À LA SUITE DE LEUR ABSENCE DE CELUI-CI AU 31 MARS 2022	1 433
- MEMBRES RADIÉS DU TABLEAU DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE ET DEMEURANT RADIÉS AU 31 MARS 2023 POUR DES MOTIFS ADMINISTRATIFS	2 434
- MEMBRES RADIÉS DU TABLEAU DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE ET DEMEURANT RADIÉS AU 31 MARS 2023 POUR DES MOTIFS DISCIPLINAIRES	6
- MEMBRES RETIRÉS DU TABLEAU DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE ET TOUJOURS RETIRÉS AU 31 MARS 2023 POUR D'AUTRES MOTIFS (AU TOTAL)	206
À la suite d'un décès	2
À la suite d'un retrait volontaire du Tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	204
± MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS 2023 (AU TOTAL) TITULAIRE D'UN	30 112
Permis temporaire délivré en conformité avec l'article 37 de la Charte de la langue française	-
Permis restrictif délivré en conformité avec l'article 40 de la Charte de la langue française	-
Permis restrictif délivré en conformité avec l'article 97 de la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	-
Permis temporaire délivré en conformité avec l'article 41 du <i>Code des professions</i>	-
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	-
Permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	-
Permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	-
Permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	-
Permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	-
Permis spécial	-
Permis dit régulier	-

> Demandes en vertu de l'accord de libre-échange canadien

Nombre de demandes acceptées : **51**

Nombre de demandes refusées : **0**

> Autorisations spéciales

L'Ordre n'a délivré aucune autorisation spéciale en cours d'exercice.

EXERCICE AU SEIN DE SOCIÉTÉS

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

> Registre des étudiants, des stagiaires ou des candidats à l'exercice

Nombre de candidats à l'exercice de la profession infirmière auxiliaire au 31 mars 2023 : **1077**.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2023

> Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2023 selon le genre

Infirmières auxiliaires	26 927
Infirmiers auxiliaires	3 185

> Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2023 selon la région administrative

RÉGION	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	781
Saguenay-Lac-Saint-Jean	976
Capitale-Nationale	2 621
Mauricie	953
Estrie	1 820
Montréal	5 316
Outaouais	958
Abitibi-Témiscamingue	501
Côte-Nord	303
Nord-du-Québec	54
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	431
Chaudière-Appalaches	1 558
Laval	1 954
Lanaudière	2 937
Laurentides	2 779
Montérégie	5 132
Centre-du-Québec	853
Autres régions	185

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2023 SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION ANNUELLE

> Cotisation annuelle

Pour l'année 2022-2023, la cotisation annuelle de l'Ordre exigible d'un membre en date du 1^{er} avril 2022 était de 215 \$ en plus des frais de 4,92 \$ pour l'assurance responsabilité et des frais de 29 \$ pour la contribution à l'Office des professions du Québec.

> Tableau au 31 mars 2023

	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE
Membres actifs réguliers	30 112	215 \$

> Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2023 avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

En date du 31 mars 2023, un membre est inscrit au Tableau de l'Ordre avec une limitation partielle de leur droit d'exercice, ainsi que 63 membres se sont vu suspendre leur droit d'exercice.

Par ailleurs, aucune suspension ou révocation de permis n'a été imposée au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

> Assurance responsabilité professionnelle – tous les membres

	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	30 112	1 000 000 \$	3 000 000 \$

> Assurance responsabilité professionnelle – membres exerçant en société

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

> Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	1
Membres concernés par ces réclamations	1

➤ **Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du Syndic**

Aucune information n'a été transmise au Bureau du syndic ou au comité d'inspection professionnelle.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas établi de fonds d'indemnisation, puisqu'il n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

➤ **Conciliation des comptes d'honoraires**

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars 2022 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

➤ **Arbitrage des comptes d'honoraires**

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars 2022 et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.



31 mars 2023

RAPPORT FINANCIER

Rapport de l'auditeur indépendant	70
Résultats	72
Bilan	73
Évolution des soldes de fonds	74
Flux de trésorerie	75
Notes afférentes aux états financiers	76
Renseignements complémentaires	81
Annexe requise en vertu du règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel	83

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET DES INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET DES INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC** (l'«*Ordre*»), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous effectuons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait

exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit. ♦

*Mazars, S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 29 juin 2023

1 Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A123052



Mazars, S.E.N.C.R.L.

215, rue Saint-Jacques, bureau 1200
Montréal (Québec) H2Y 1M6 Canada
Tél.: 514 845-9253 Téléc.: 514 845-3859
www.mazars.ca

6455, rue Jean-Talon Est, bureau 601
Saint-Léonard (Québec) H1S 3E8 Canada
Tél.: 514 845-9253 Téléc.: 514 355-1630

26, rue Wellington Est, bureau 300
Toronto (Ontario) M5E 1S2 Canada
Tél.: 1 877 845-9253 Téléc.: 514 845-3859

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations	5 604 809	5 470 954
Examen professionnel	1 391 338	1 195 380
Admissions	920 401	673 939
Développement professionnel	331 313	208 387
Publicité	201 677	175 193
Ristournes	48 803	20 451
Congrès	48 035	-
Offre d'emploi	21 300	47 303
Total des produits avant revenus de placements	8 567 676	7 791 607
Revenus de placements	283 375	349 166
Gain (perte) net non réalisé sur placements	173 481	(24 120)
	456 856	325 046
Total des produits	9 024 532	8 116 653
CHARGES		
Protection du public (annexe A)	1 652 631	1 367 837
Pratique professionnelle (annexe B)	462 386	435 212
Services aux membres (annexe C)	2 088 010	1 668 655
Relève de la profession (annexe D)	1 613 699	1 392 966
Gouvernance de l'Ordre (annexe E)	2 673 186	2 650 531
Total des charges	8 489 912	7 515 201
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	534 620	601 452

BILAN

31 MARS 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 714 793	6 273 737
Débiteurs (note 3)	126 828	174 261
Frais payés d'avance	147 654	146 375
	6 989 275	6 594 373
LOYER PAYÉ D'AVANCE	121 930	121 930
PLACEMENTS (NOTE 4)	13 420 234	12 021 296
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE 6)	236 679	307 899
ACTIFS INCORPORELS (NOTE 7)	-	9 147
	20 768 118	19 054 645
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	2 148 733	1 806 593
Cotisations perçues d'avance	5 833 500	5 002 130
Contribution à l'Office de la profession du Québec	818 612	794 484
Assurance responsabilité à payer	140 461	143 971
Autres revenus perçus d'avance	3 710	18 985
	8 945 016	7 766 163
SOLDES DE FONDS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	236 679	317 046
AFFECTATIONS INTERNES	500 000	500 000
NON GREVÉS D'AFFECTATIONS	11 086 423	10 471 436
	11 823 102	11 288 482
	20 768 118	19 054 645

Pour le Conseil d'administration



Carole Grant
Inf. aux., Présidente



Marcel Bonneau
Administrateur nommé

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	AFFECTÉS D'ORIGINE INTERNE	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉS	2023 TOTAL	2022 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	500 000	317 046	10 471 436	11 288 482	10 687 030
Excédent des produits sur les charges	-	(132 723)	667 343	534 620	601 452
Investissement net en immobilisations	-	52 356	(52 356)	-	-
SOLDE À LA FIN	500 000	236 679	11 086 423	11 823 102	11 288 482

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	534 620	601 452
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	123 576	104 824
Amortissement des actifs incorporels	9 147	6 861
Perte (gain) nette non réalisée sur les placements	(173 481)	24 120
Gain réalisé sur disposition de placements	(7 184)	(110 936)
	486 678	626 321
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	1 225 007	11 488
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 711 685	637 809
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(2 704 262)	(277 774)
Disposition de placements	1 485 989	1 730 188
Acquisition d'immobilisations corporelles	(52 356)	(103 010)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 270 629)	1 349 404
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	441 056	1 987 213
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	6 273 737	4 286 524
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	6 714 793	6 273 737

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (l'«Ordre») est constitué et régi par le *Code des professions* et est un organisme à but non lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, le maintien du Tableau de l'Ordre et la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada — Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige de la direction qu'elle procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés, au besoin, au résultat net de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les éléments importants qui nécessitent le recours à des estimations sont la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, ainsi que l'évaluation de la juste valeur marchande des placements.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations professionnelles et les revenus de placement sont comptabilisés en produits dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les cotisations perçues au 31 mars 2023 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance au bilan.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que ceux qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des autres sommes à recevoir, des intérêts à recevoir et des ristournes à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements, lesquels ont fait l'objet d'un choix irrévocable d'évaluation à la juste valeur.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et charges à payer et de la contribution à l'Office des professions du Québec.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. La méthode d'amortissement du mobilier a été révisée prospectivement à la suite de nouvelles informations. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes indiquées ci-dessous :

	PÉRIODES
Mobilier	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent des logiciels et sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 4 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements

de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Ventilation des charges

Les frais généraux sont répartis de la façon suivante :

Les salaires et charges sociales de la direction générale et financière correspondent au prorata du temps passé pour chacune des activités, les frais d'occupation sont au prorata de l'espace occupé par l'activité et les frais financiers sont au prorata des revenus par activité (Annexe G).



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

3. DÉBITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Publicité à recevoir	75 715	103 531
Ristournes à recevoir	48 380	20 451
Autres montants à recevoir	2 536	43 900
Sommes à recevoir de l'État	197	197
Intérêts à recevoir	-	6 182
	126 828	174 261

4. PLACEMENTS

Les dépôts auprès de Beneva (anciennement La Capitale Assurances générales inc.) sont gérés exclusivement par cette dernière. Les dépôts de 562 058 \$ (521 951 \$ en 2022) portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, majoré de 0,5%. Les intérêts sont calculés et versés mensuellement.

Les autres placements d'un montant de 12 858 176 \$ (11 499 344 \$ en 2022) sont constitués d'obligations, de certificats de placement garantis, d'actions et de placements alternatifs.

5. PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'Ordre offre à ses membres un programme d'assurance responsabilité professionnelle et procède annuellement à son renouvellement. Ce programme d'assurance est rattaché à une convention de gestion du programme d'assurance (la «Convention») qui s'étend du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2027. La prime annuelle par membre est établie à 4,92 \$, y compris les taxes.

La Convention prévoit un placement pour la stabilisation des primes servant à garantir la stabilité des primes d'assurance. Le placement est généré à même les surplus d'opérations d'assurance et les intérêts générés par celui-ci, ainsi que les intérêts gagnés sur les sommes en dépôt auprès de l'assureur. Ce placement est soumis aux risques d'assurance.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2023	2022
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	\$	\$
			VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Mobilier	147 382	137 563	9 819	39 296
Matériel informatique	183 966	84 559	99 407	116 865
Améliorations locatives	242 481	115 028	127 453	151 738
	573 829	337 150	236 679	307 899

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

7. ACTIFS INCORPORELS

		2023	2022
		\$	\$
	AMORTISSEMENT	VALEUR	VALEUR
Logiciels	-	-	9 147

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

		2023	2022
		\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus		545 549	464 780
Taxes de vente		681 867	552 956
Sommes à remettre à l'État		1 044	5 086
Salaires et vacances à payer		920 273	783 771
		2 148 733	1 806 593

9. SOMMES PERÇUES DES MEMBRES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a perçu de ses membres des sommes pour le compte d'une tierce partie, selon la répartition suivante :

		2023	2022
SOMMES PERÇUES DES MEMBRES		\$	\$
Office des professions du Québec		873 480	846 887
Programme d'assurance responsabilité		144 607	140 831
		1 018 087	987 718

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'Ordre en vertu d'un bail totalise 2 288 156\$ et les versements au cours des prochains exercices sont les suivants :

2024	430 630\$
2025	437 065\$
2026	437 065\$
2027	437 065\$
2028	437 065\$
AUTRES	109 266\$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié à la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est minimisé du fait que les parties contractantes sont des institutions financières dont le niveau de crédit est élevé tel que déterminé par des agences de notation reconnues.

Les dépôts auprès de Beneva (anciennement La Capitale Assurances générales inc.) représentent 4% (4% en 2022) du total des placements. Étant donné la forte concentration de crédit auprès de cette corporation, l'Ordre obtient régulièrement des informations utiles sur sa situation financière.

Les placements en obligations représentent 50% (53% en 2022) du total des placements. Le risque de crédit associé à ces investissements est réduit en diversifiant les investissements par émetteur, par secteur d'activité et par échéance.

Risque de liquidité

L'Ordre est peu exposé au risque de liquidité, car les flux de trésorerie provenant de l'exploitation lui permettent de s'acquitter de ses obligations. L'Ordre minimise ce risque par un processus budgétaire annuel et un suivi rigoureux.

Risque de marché

L'Ordre est exposé directement au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts auprès d'institutions financières portant intérêt au taux du marché.

Les placements de l'Ordre comprennent des obligations à taux fixe dont les taux et les échéances varient. Conséquemment, il est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ces instruments financiers pouvant se solder en des effets positifs ou négatifs sur leur juste valeur.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	\$	\$
ANNEXE A - PROTECTION DU PUBLIC		
Syndic	950 150	758 433
Inspection professionnelle	638 066	575 413
Conseil de discipline	64 415	33 991
	1 652 631	1 367 837
ANNEXE B - PRATIQUE PROFESSIONNELLE		
Pratique professionnelle	462 386	435 212
	462 386	435 212
ANNEXE C - SERVICES AUX MEMBRES		
Communication	944 060	806 141
Services aux membres	739 204	556 436
Développement professionnel	404 746	306 078
	2 088 010	1 668 655
ANNEXE D - RELÈVE DE LA PROFESSION		
Examen professionnel	924 585	775 812
Équivalences et retour à la profession	467 624	487 978
Relève	221 490	129 176
	1 613 699	1 392 966
ANNEXE E - GOUVERNANCE DE L'ORDRE		
Conseil d'administration	579 371	394 940
Ressources humaines et développement organisationnel	539 898	286 521
Technologie de l'information et des communications	495 193	579 136
Administration et finance	313 589	308 136
Services juridiques	266 647	573 494
Direction générale	168 621	278 899
Comités du conseil d'administration	138 270	35 920
Ressources matérielles	136 778	157 479
Assemblée générale	29 898	34 074
Comité exécutif	4 921	1 932
	2 673 186	2 650 531

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

	2023	2022
	\$	\$
ANNEXE F - FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR		
Frais d'occupation	419 165	409 689
Salaires et charges sociales	-	230 596
Frais financiers	230 003	188 644
	649 168	828 929

ANNEXE G - RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ		
Protection du public (Annexe A)	110 672	121 237
Pratique professionnelle (Annexe B)	34 378	98 658
Services aux membres (Annexe C)	290 963	304 159
Relève de la profession (Annexe D)	113 146	132 676
Gouvernance de l'Ordre (Annexe E)	100 009	172 199
	649 168	828 929

ANNEXE REQUISE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	\$	\$
CHARGES PAR NATURE		
Salaires et charges sociales	5 518 282	5 078 520
Honoraires professionnels	893 937	703 826
Frais d'occupation	426 453	431 815
Frais financiers	324 384	269 441
Location de salles et d'équipements	239 173	230 221
Frais de séjour et de déplacement	170 349	29 876
Amortissement des immobilisations corporelles	123 576	104 824
Honoraires de présence	106 590	124 112
Logiciels	106 005	77 492
Frais juridiques	98 332	74 091
Publicité et promotion	71 829	43 546
Frais d'expédition	66 924	60 375
Télécommunications	62 257	42 590
Imprimerie et photocopies	62 195	53 395
Cotisation — Conseil interprofessionnel du Québec	53 768	60 243
Formations	41 247	33 125
Assurances responsabilité	32 459	6 102
Mobilier et fournitures de bureau	25 937	25 464
Permis et cotisations	22 569	21 126
Frais d'audit	22 063	22 491
Amortissement des actifs incorporels	9 147	6 861
Documentation	6 237	10 167
Entretien et réparation	6 099	3 498
Dons et commandites	100	2 000
Divers	-	-
	8 489 912	7 515 201



Ce rapport annuel de
l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et
est rédigé conformément au Règlement sur le rapport annuel
d'un ordre professionnel, R.R.Q., c. C-26, r.5.1.

Ce rapport est publié par
l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec :

Dépôt légal — 978-2-922924-34-3 — Bibliothèque du Québec, 2023